

J'AI ÉTÉ ENVOYÉ AVEC L'EPÉE AVANT L'HEURE

IBN RADJAB AL-HANBALI

COMMENTAIRES ET AUTHENTIFICATION DES HADITHS

SHAYKH 'ABD AL-QÂDIR AL-ARNÂ'ÛT





Préface de Râyah Publications

Louange à Allah, Seigneur des mondes, que les éloges et le salut d’Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Nous vous présentons la traduction du livre « *Les sagesses relatives à la parole du Prophète ﷺ : « J’ai été envoyé avec l’épée avant l’Heure* » » (*Al-Hikam Al-Djadîrah bil-Idhâ‘ah Min Qawl An-Nabî : Bu‘ithtu bis-Sayf Bayna Yaday As-Sâ‘ah*) de l’Imam Abû Al-Faradj Ibn Radjab Al-Hanbalî, qu’Allah lui fasse miséricorde, dans lequel il explique ce célèbre hadith du Messager d’Allah ﷺ.

Il nous a paru important de faire connaître cet ouvrage aux Musulmans francophones, afin qu’ils prennent la véritable mesure de ce qu’est réellement l’Islam : une religion d’Unicité (*Tawhîd*), d’honneur, d’action, de djihad, de détachement du bas-monde et d’inimitié sans concession envers les mécréants ; toutes les choses qui font actuellement défaut à la Communauté musulmane française. Nous espérons que ce livre fera prendre conscience aux Musulmans que le but de leur vie est d’obéir aux ordres d’Allah afin d’obtenir le Paradis dans l’au-delà, et pas d’essayer de le bâtir sur cette terre.

La traduction de l’arabe au français n’étant pas une science exacte, nous avons fait tout notre possible pour rester fidèle au texte d'origine. Néanmoins, la perfection n’appartient qu’à Allah, et si nous avons fait une quelconque erreur nous demandons à Allah de nous pardonner, et invitons le lecteur à la signaler.

Nous recommandons à tous les Musulmans d’apprendre l’arabe afin de parfaire leurs connaissances dans la science islamique, car l’apprentissage de l'arabe est une obligation pour quiconque en a la possibilité.

Nous demandons à Allah ﷻ qu’Il nous pardonne nos péchés, qu’Il nous raffermisse dans la vérité et dans l’accomplissement des bonnes œuvres.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d’Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Transcription						Voyelles longues	
ء	’	ز	z	ق	q	ا ى	â
ب	b	س	s	ك	k	ي	î
ت	t	ش	sh	ل	l	و	û
ث	th	ص	s	م	m		
ج	dj	ض	d	ن	n		
ح	h	ط	t	و	w		
خ	kh	ظ	zh	ة / ه	h		
د	d	ع	‘	ي	y		
ذ	dh	غ	gh				
ر	r	ف	f				

Note de Râyah Publications

Il existe plusieurs versions arabes de ce livre, parmi lesquelles : une vérifiée par le Shaykh 'Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût, une par Zuhayr Ash-Shâwîsh, une par Ahmad Fathî 'Abd Ar-Rahmân, une par Djâsim Al-Fahîd Ad-Dûsarî...

Après avoir lu différentes versions, nous avons choisit de traduire la version vérifiée par le Shaykh Al-Arnâ'ût car celle-ci nous a paru plus complète que les autres. En effet, certaines d'entre-elles sont amputées de certains mots et parfois même de certains paragraphes. Néanmoins, nous avons constamment comparé cette version avec les autres tout au long de notre traduction, afin de choisir la plus adaptée lorsque la version du Shaykh Al-Arnâ'ût nous paraissait incomplète ou manquait de clarté.

Comme à notre habitude, nous avons fait tout notre possible pour rester fidèle au texte d'origine, et nous invitons nos lecteurs à nous signaler toute erreur qu'il constaterait.

Pour toute remarque, suggestion ou soutient pour notre travail, contacter nous à l'adresse suivante : rayahpublications@protonmail.com

Préface du Shaykh 'Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah, nous Le louons, nous Lui demandons Son secours et Son pardon. Nous cherchons refuge auprès Allah contre le mal de nos âmes et les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, Seul et sans associé, et que Muhammad est Son serviteur et Son Messager.

Nous présentons à nos chers lecteurs cette épître intitulée : « *Les sagesses relatives à la parole du Prophète ﷺ : « J'ai été envoyé avec l'épée avant l'Heure »* » du Hâfidh, le vérificateur [des hadith], Zayn Ad-Dîn Abû Al-Faradj 'Abd Ar-Rahmân Ibn Ahmad Ibn Radjab Al-Hanbalî Al-Baghdâdî, puis Ad-Dimashqî, auteur de nombreux ouvrages profitables dont cette épître grandiose. Dans celle-ci, le Shaykh explique que l'appel à Allah سبحانه وتعالى est effectué, en premier, à l'aide des preuves [scripturaires] et des signes clairs, avec sagesse, bonne exhortation et discutions de la meilleure façon, et que celui qui ne répond pas à cet appel [effectué] au moyen du Coran, des preuves et des signes clairs, y est alors appelé par l'épée.

Il rappela que la prédication du Messager d'Allah ﷺ était ainsi, qu'il fut décrit comme tel dans les anciennes Écritures et qu'il reçut l'ordre de brandir l'épée après avoir fait la *Hidjrah* (l'émigration de la Mecque à Médine), lorsqu'il acquit un État, des disciples, la force et la puissance. Avant la *Hidjrah*, ses Compagnons subissaient les méfaits des polythéistes, seulement pour avoir cru en Allah, pour avoir adopter l'Islam comme religion et Muhammad comme Messager.

L'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, rappela également que le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé peu de temps avant que ne survienne l'Heure (le Jour du jugement), et qu'il n'y aura pas d'autre Prophète entre lui et elle ; Il est le sceau (le dernier) des Prophètes et le dernier des Messagers, jusqu'à ce qu'Allah hérite de la terre et de ceux qui s'y trouvent.

Le but de son envoi était d'appeler à l'adoration d'Allah Seul et sans associé, comme le firent tous les Prophètes et les Messagers. Le premier Messager envoyé aux polythéistes fut Nûh عليه السلام (Noé), et l'appel que tous les Messagers adressent à leurs peuples était :

اعْبُدُواْ اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ

« Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité en dehors de Lui. »[1]

Muhammad appela son peuple à l'Unicité (*At-Tawhîd*) d'Allah secrètement, puis il l'exposa ouvertement. Il proclama cet appel à l'adoration d'Allah Seul et sans associé, décria les

1 Sourate ***Al-A'râf***, v. 59.

divinités adorés en dehors d'Allah ainsi que ceux qui les adoraient. Il se présentait à eux [comme étant le Messager d'Allah] et les enjoignait à L'adorer. Son oncle Abû Tâlib le défendit durant son appel, mais après son décès et celui de son épouse Khadîdjah, les polythéistes intensifièrent leurs mauvais traitements à son égard. Il fut donc contraint d'émigrer à Médine, ou il acquit un État et des disciples. Les gens entrèrent alors en masse dans la religion. Il combattit sur le chemin d'Allah avec ses nobles Compagnons, sa subsistance fut placée à l'ombre de sa lance et il prenait sa part de butin de guerre (*Ghanîmah*). Il expliqua à sa Communauté que si elle abandonnait le djihad, elle serait frappée d'une humiliation qu'Allah n'enlèvera que lorsqu'elle reviendrait à sa religion.

Le Shaykh mentionna aussi, dans cette précieuse épître expliquant ce hadith, que l'humiliation et l'avilissement frapperont ceux qui s'opposent à l'ordre du Messager d'Allah ﷺ, et qu'Allah a dit :

فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

« Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. »[1]

Il dit également qu'il est obligatoire pour ceux qui furent informé et connaissent l'ordre du Messager d'Allah ﷺ, de l'expliquer aux membres de la Communauté, de les conseiller et de leurs ordonner de suivre ses ordres, même s'ils contredisent l'avis des notables de la Communauté. Les ordres du Messager d'Allah ﷺ doivent être suivis, et celui qui accomplit un acte que le Messager d'Allah ﷺ n'a pas ordonné verra son acte rejeté, c'est-à-dire rejeté sur son auteur quel qu'il soit.

Enfin, le Messager d'Allah ﷺ dit à la fin du hadith que celui qui ressemble à un peuple en fait partie. Il a interdit de ressembler aux gens du mal, tels les mécréants, les pervers, les désobéissants et les polythéistes, que ce soit dans leurs traditions, leurs coutumes, leurs habitudes, leurs usages, leurs adorations et leurs comportements. Par ailleurs, le Messager d'Allah ﷺ a aussi dit : *« Vous suivrez les communautés qui vous ont précédé, empan après empan, coudée après coudée, au point ou s'ils entraient dans le trou d'un lézard, vous y entrerez aussi. »* L'individu doit donc fréquenter les gens de bien et se séparer des gens du mal. Il doit également ressembler aux gens de bien, de piété, de foi et d'obéissance. C'est d'ailleurs pour cette raison que le suivi du Prophète ﷺ fut institué, que ce soit dans ses paroles, ses actes, ses mouvements, ses silences, ses mœurs et son comportement. Cela nécessite le véritable amour, car l'individu est avec celui qu'il aime.

Pour la vérification de cette épître, je me suis basé sur l'édition publiée de l'imprimerie *Al-Mannâr* en Égypte (1349 H.) sous la supervision du Shaykh Muhammad Hâmid Al-Faqî, qu'Allah lui fasse miséricorde. Je l'ai comparé avec une version manuscrite conservée à la bibliothèque *Sulaymâniyyah* en Turquie sous le numéro (5318), qui est une bonne version contenant des ajouts que j'ai mis à leurs places. Je l'ai ensuite comparé avec une autre version conservée à la bibliothèque *Dâr Al-Iftâ'* à Riyad sous le numéro (86/527), j'ai ajouté

1 Sourate ***An-Nûr***, v. 63.

certains de ses ajouts et j'ai signalé ses différences importantes (avec la version publiée en Égypte) dans les annotations précédées de la lettre (f)[1]. J'ai produit un textes précis, avec vérification des hadith et définition des personnalités et des lieux mentionnés quand cela fut nécessaire. J'ai également préparée une brève biographie de l'auteur, qu'Allah lui fasse miséricorde, et j'ai chargé le professeur Hasan Marwah de préparer des index pour l'épître, qu'il a accomplit de la meilleur façon, qu'Allah le récompense. J'ai précédé l'épître d'une brève introduction de taille adéquate.

Par Allah, je demande que cette épître profite à tout Musulman qui posera les yeux dessus, et j'espère que le lecteur ne m'oubliera pas dans ses bonnes invocations. Allah سبحانه وتعالى est derrière le but [de ce travail], et notre dernière invocation est que la louange soit à Allah, Seigneur des mondes.

Damas, 5 Dhû Al-Hidjah 1410 H. (27 Juin 1990)

Le serviteur de la Sunnah du Prophète,

Abû Mahmûd, 'Abd Al-Qâdir Al-Arnâ'ût

1 Nous avons fait précéder ces annotions par la mention : *Dans la version manuscrite de Riyad.* [NdT]

Biographie du Shaykh Ibn Radjab Al-Hanbalî

Il est l'Imam, le mémorisateur (*Al-Hâfidh*) [de hadith], le savant du hadith (*Muhaddith*), le récitateur [du Coran], le pieux, le virtuose, la preuve (*Al-Hudjah*), Zayn Ad-Dîn[1] Abû Al-Faradj 'Abd Ar-Rahmân Ibn Ahmad Ibn Abû Ahmad 'Abd Ar-Rahmân Ibn Al-Hasan Ibn Muhammad Al-Baghdâdî Ad-Dimashqî Al-Hanbalî, plus connu sous le nom d'Ibn Radjab qui était le surnom de son grand-père 'Abd Ar-Rahmân.

Il naquit à Bagdad en 736 H. puis déménagea à Damas en 744 H. avec son père l'Imam, le savant du hadith (*Muhaddith*), le Shaykh Shuhâb Ad-Dîn Ahmad Ibn 'Abd Ar-Rahmân, ou il reçu l'habilitation du Shaykh Shams Ad-Dîn Muhammad Ibn Abû Bakr Ibn An-Naqîb, professeur à la *Madrasah Ash-Shâmiyyah*.

Il accomplit le pèlerinage avec son père en 749 H. et il lut[2] chez Al-Fakhr At-Tawwazrî[3], à la Mecque.

Il écouta les hadith (auprès des savants) sous la surveillance de son père au environ de 750 H.. Il voyagea avec lui, et écouta les hadith auprès d'Ibn Al-Khabbâz et des savants de sa génération à Damas, ainsi qu'auprès d'Al-Maydûmî et des savants de sa génération en Égypte.

Il écrit, lu, excella dans la science du hadith et étudia l'école de jurisprudence (*Madhhab*) Hanbalite jusqu'à la maîtriser. Il plongea dans la connaissance des livre de référence (*Mutûn*) des hadith, de leurs défauts (*'Ilal*), et de leurs significations.

Ses assemblées d'évocation [d'Allah] faisaient vibrer les cœurs et étaient une bénédiction profitable à l'ensemble des gens. Les différents groupes étaient unanimes à son sujet, et les cœurs s'inclinaient vers l'amour à son égard.

Ibn Hadjî a dit : « *Il maîtrisa l'art du hadith et fut, à son époque, celui qui connaissait le plus la science des défauts ('Ilal) et le suivi des voies de transmission. La plupart de nos collègues de l'école de jurisprudence (Madhhab) Hanbalite de Damas étudièrent auprès de lui.* »

Al-'Ulaymî le décrivit en disant : « *Il est le Shaykh, l'Imam, l'océan de science, l'ambitieux, l'érudit, le pratiquant, la pleine lune, l'exemple, le pieux, l'ascète, le mémorisateur (Al-Hâfidh), la preuve (Al-Hudjah), l'homme de confiance, le Shaykh de l'Islam et des Musulmans, embelli par la voie religieuse (Millah) et la religion, l'exhortateur des Musulmans, celui qui profite aux savants du hadith (Muhaddith) et le plus beau des auteurs.* »

Il mourut un lundi soir, le quatrième jour du noble mois de Ramadân de l'an 795 H., à

1 Il était surnommé en premier Djamâl Ad-Dîn, mais un autre savant (le Shaykh Shams Ad-Dîn Muhammad Ibn 'Abd Al-Qâdir An-Nâbulsî, jurisconsulte (*Faqîh*) Hanbali mort en 797 H.) était déjà surnommé ainsi. Ceci fut mentionné par Ibn Qâdî Shuhbah et Al-'Ulaymî.

2 À cette époque, les étudiants en science religieuse se rendaient auprès des savants pour lire ou réciter ce qu'ils avaient retranscrit ou mémorisé, afin de corriger et de valider leurs connaissances. [NdT]

3 C'est ce qui est mentionné dans le livre *Târîkh Ibn Qâdî Shuhbah*. Dans d'autres livres, il est écrit : An-Nawawî.

Damas, dans un jardin qu'il louait. On pria sur lui le lendemain de sa mort, et il fut inhumé au cimetière *Al-Bâb As-Saghîr*, à côté de la tombe du jurisconsulte (*Faqîh*) ascète, Shaykh Abû Al-Faradj 'Abd Al-Wâhid Ibn Muhammad Ash-Shîrâzî Al-Maqdisî.

Ibn Nâsir Ad-Dîn raconta : « *Celui qui creusa la tombe (Lahd) d'Ibn Radjab me raconta que le Shaykh vint le voir quelques jours avant sa mort et lui dit : « Creuse une tombe (Lahd) ici », et il désigna l'endroit ou il fut enterré. Il (le fossoyeur) dit : « J'ai donc creusé pour lui et lorsque j'eus fini, il descendit dedans, s'y allongea et la trouva à son goût. Il dit alors : « Elle est très bien », puis il en sortit. Le fossoyeur poursuivit en disant : « Par Allah, il ne se passa pas quelques jours avant qu'il n'y fut amené mort, porté dans son cercueil. Je le mis alors dans cette tombe (Lahd) et le recouvra.* »

Le Shaykh, qu'Allah lui fasse miséricorde, est l'auteur de beaucoup d'ouvrages dans diverses disciplines, dont les plus importants sont :

1 – *Al-Qawâ'id fî Al-Fiqh*, un livre sur la jurisprudence de l'école Hanbalite.

2 – *Djâmi' Al-'Ulûm wa Al-Hikam*, qui est un commentaire du livre *Al-Arba'în* de l'Imam An-Nawawî, auquel le Shaykh ajouta et commenta huit autres hadiths.

3 – *Dhayl Tabaqât Al-Hanâbilah*, un livre regroupant les biographies des savants hanbalites.

4 – *Al-Istikhrâdj li-Ahkâm Al-Kharâdj*, un livre sur l'impôt foncier (*Kharâdj*).

5 – *Latâ'if Al-Ma'ârif fîmâ li-Mawâsim Al-'Âm min Al-Wazhâ'if*, livre dans lequel il parle des mois islamiques, de leurs mérites et des adorations qui leurs sont propres.

6 – *Nûr Al-Iqtibâs fî Mishkâh Wasiyyah An-Nabî li-Ibn 'Abbâs*, livre dans lequel il commente le hadith d'Ibn 'Abbâs : « *Ô jeune homme, je vais t'enseigner quelques paroles...* »

7 – *Fath Al-Bârî fî Sharh Al-Djâmi' As-Sahîh Al-Bukhârî*, un commentaire du *Sahîh* d'Al-Bukhârî (jusqu'au chapitre de l'enterrement). Al-Hâfidh Ibn Hadjar Al-'Asqalânî pris de lui le titre de son livre.

8 – *Sharh 'Ilal At-Tirmidhî.*

9 – *Kalimah Al-Ikhlâs wa Tahqîq Ma'nâhâ.*

10 – *At-Takhwîf min An-Nâr wa At-Ta'rîf bi-Hâl Dâr An-Nawâr.*

Qu'Allah lui fasse une grande miséricorde, qu'Il le fasse résider dans Ses vastes jardins et qu'Il nous rassemble le jour de la Résurrection dans le jardin du *Firdaws*, sous la bannière du maître des messagers (Muhammad).

Introduction

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

En Lui je place ma confiance, Il est le Seul qui me suffit[1]

Louange à Allah, nous Le louons, nous Lui demandons Son secours, Sa guidée et Son pardon. Nous cherchons refuge auprès Allah contre le mal de nos âmes et les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare nul ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, Seul et sans associé, et que Muhammad est Son serviteur et Son Messager, qu'Il envoya avant l'Heure[2] comme annonciateur, avertisseur[3], exhortateur appelant [les gens] à Allah par Sa permission et comme une lampe éclairante[4]. Par son intermédiaire, Allah guida ceux qui étaient égarés, donna la vue à ceux qui étaient aveugles et la droiture à ceux qui avaient dévié. Allah, par son intermédiaire, ouvrit les yeux de l'aveugle, les oreilles du sourd et les cœurs scellés[5]. Que les éloges ainsi que nombres de salutations d'Allah soient sur lui, sur sa famille et ses Compagnons[6].

1 Dans la version manuscrite de Riyad : Nous Lui demandons qu'Il nous assiste, et il n'y a de puissance et de force qu'en Allah, le Très-Haut, le Très grand.

2 Le jour du Jugement. [NdT]

3 Le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé pour annoncer le Paradis à celui qui lui obéira et avertir que l'Enfer sera le châtiment de celui qui lui désobéira. [NdT]

4 Conformément à la parole d'Allah : « ***Ô Prophète ! Nous t'avons envoyé comme témoin, annonciateur, avertisseur, appelant (les gens) à Allah, par Sa permission ; et comme une lampe éclairante.*** » Sourate ***Al-Ahzâb***, v. 45-46. Pour plus d'explication voir l'exégèse (*Tafsîr*) du Coran d'Ibn Kathîr. [NdT]

5 Pour plus d'explication voir l'exégèse (*Tafsîr*) d'Ibn Kathîr des versets 45-46 de la sourate ***Al-Ahzâb***. [NdT]

6 Les Compagnons du Prophète Muhammad ﷺ sont tous ceux l'ayant rencontré, cru en son message et qui sont morts Musulmans. [NdT]

Hadith

Ahmad rapporte un hadith d'Ibn 'Umar[1] ﷺ[2], dans lequel celui-ci raconte que le Prophète ﷺ[3] a dit :

بُعِثْتُ بِالسَّيْفِ بَيْنَ يَدَيَّ السَّاعَةِ حَتَّى يُعْبَدَ اللهُ وَحْدَهُ لاَ شَرِيكَ لَهُ ، وَجُعِلَ رِزْقِي تَحْتَ ظِلِّ رُمْحِي ، وَجُعِلَ الذِّلَّةُ وَالصَّغَارُ عَلَى مَنْ خَالَفَ أَمْرِي ، وَمَنْ تَشَبَّهَ بِقَوْمٍ فَهُوَ مِنْهُمْ.

« J'ai été envoyé avec l'épée, avant l'Heure, afin qu'Allah soit adoré Seul et sans associé. Ma subsistance est placée à l'ombre de ma lance. L'humiliation et l'avilissement frappent ceux qui vont à l'encontre de mon ordre. Et celui qui ressemble à un peuple en fait partie. »

Et Abû Dâwud rapporte également la dernière partie de ce hadith : ***« Celui qui ressemble à un peuple en fait partie. »***[4]

1 Il s'agit de 'Abd Allah Ibn 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ, le dernier Compagnon du Prophète ﷺ. Il mourut à La Mecque en 73 H. (on dit aussi qu'il mourut en 74 H.). Voir les livres *Al-Isâbah* (t. 2, p. 347) et *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 11, p. 310-311).

2 Calligraphie signifiant « Qu'Allah soit satisfait de lui ». [NdT]

3 Calligraphie signifiant « Que la prière et le salut d'Allah soient sur lui », la prière d'Allah sur Son Prophète étant l'éloge qu'Il fait de lui auprès des Anges. [NdT]

4 Hadith rapporté par Ahmad dans son livre *Musnad* (t. 2, p. 50 et 92), Ibn Abû Shaybah dans son livre *Musannaf* (t. 5, p. 313), avec une chaîne de transmission bonne (*Hasan*). D'autre part, sa chaîne de transmission fut authentifiée par Al-Hâfidh Al-'Irâqî dans son livre *Takhrîdj Ahya' 'Ulûm Ad-Dîn* (t. 1, p. 269), et jugée bonne (*Hasan*) par Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah dans son livre *Iqtidâ' As-Sirât Al-Mustaqîm* (p. 82). Par ailleurs, Ibn Abû Shaybah le rapporte dans son livre *Musannaf* (t. 5, p. 322) avec une chaîne de transmission bonne (*Hasan*) possédant une altération (*Irsâl* : qui signifie qu'il manque le Compagnon du Prophète ﷺ qui a rapporté le hadith dans la chaîne de transmission) au niveau d'un témoin, précisément d'après la voie d'Al-Awzâ'î, d'après Sa'îd Ibn Djabalah, d'après Tâwûs, d'après le Prophète ﷺ. Abû Dâwud rapporte quant à lui la dernière partie du hadith (*« celui imite un peuple en fait partie. »*) dans son livre *Sunan* (n°4031). Cette dernière partie, qui possède un témoin dans le hadith de Hudhayfah ﷺ, est rapportée par At-Tabarânî dans *Al-Awsat* et dans *Madjma' Az-Zawâ'id* (t. 10, p. 271). Al-Bukhârî en a annexé certaines parties dans son *Sahîh* (t. 6, p. 72).

Le Prophète ﷺ a dit : « *J'ai été envoyé avec l'épée...* »

Cela signifie qu'Allah ﷻ l'a envoyé pour appeler [les gens] à Son Unicité (*Tawhîd*)[1] avec l'épée, après les y avoir appeler avec les preuves [scripturaires]. Ainsi, celui qui ne répond pas à l'appel de l'Unicité (*Tawhîd*) [effectué] au moyen du Coran, des preuves et des signes clairs, y est, par la suite, appelé par l'épée. Allah ﷻ a dit :

لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنْزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ النَّاسُ بِالْقِسْطِ ۖ وَأَنْزَلْنَا الْحَدِيدَ فِيهِ بَأْسٌ شَدِيدٌ وَمَنَافِعُ لِلنَّاسِ وَلِيَعْلَمَ اللَّهُ مَنْ يَنْصُرُهُ وَرُسُلَهُ بِالْغَيْبِ ۚ إِنَّ اللَّهَ قَوِيٌّ عَزِيزٌ

« Nous avons envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. Et Nous avons fait descendre le fer, dans lequel il y a une force redoutable, aussi bien que des utilités pour les gens, et pour qu'Allah reconnaisse qui, dans l'Invisible, défendra Sa cause et celle de Ses Messagers. Allah est Fort et Puissant. »[2]

Dans les anciennes Écritures[3], il est dit que le Prophète ﷺ sera envoyé avec une verge du châtiment (*Qadîb Al-Adab*), qui signifie l'épée.

Par ailleurs, lorsqu'ils étaient à l'article de la mort, certains rabbins juifs recommandaient [aux gens] de le suivre et disaient : *« Il fera couler le sang et asservira les femmes et les enfants. »* Cette description n'était donc pas une chose qui les dissuadaient de le suivre.

On rapporte que le Messie 'Isâ ﷺ[4] (Jésus) décrivit le Prophète ﷺ aux enfants d'Israël (*Banî Isrâ'îl*, les Juifs) en disant : *« Il dégainera l'épée ; ainsi, ils [les gens] entreront dans sa religion de gré ou de force. »*

1 Le *Tawhîd* (qui signifie unicité, monothéisme) consiste à unifier, à considérer Allah comme étant unique dans Sa Seigneurie (*Rubûbiyyah*), dans Son Adoration (*Ulûhiyyah*) et dans Ses Noms et Attributs (*Asmâ' wa As-Sifât*). Unifier Allah dans Sa Seigneurie (*Rubûbiyyah*) consiste à croire qu'Allah est Le seul à pouvoir créer, à pourvoir à la subsistance des créatures, à donner la vie et la mort, à régir l'univers, à légiférer... Tout cela doit être attribué à Allah Seul, et il faut croire qu'Il n'a en cela aucun associé. Unifier Allah dans Son Adoration (*Ulûhiyyah*) consiste à croire qu'Allah est le Seul qui mérite l'adoration, et à Lui vouer exclusivement toutes les formes d'adorations (comme l'invocation (*Ad-Du'â*), la confiance (*At-Tawakkul*), la crainte (*Al-Khashyah*)...etc). Enfin, unifier Allah dans Ses Noms et Attributs (*Asmâ' wa As-Sifât*) consiste à affirmer les Noms par lesquels Il s'est Lui-même nommé et les Attributs avec lesquels Il s'est Lui-même décrit, sans déformation (*Tahrîf*), sans négation (*Ta'tîl*), sans chercher à en connaître le « comment » (*Takyîf*) et sans assimilation (*Tamthîl*). Pour plus d'explication, voir notre publication « La croyance des Gens de la Sunnah et du Consensus (*Aqîdah Ahl As-Sunnah wa Al-Djamâ'ah*) » du Shaykh Hamûd Ibn 'Uqlâ' Ash-Shu'aybî, qu'Allah lui fasse miséricorde. [NdT]

2 Sourate ***Al-Hadîd***, v. 25.

3 C'est-à-dire la Torah de Mûsâ (Moise), l'Évangile de 'Îsâ (Jésus), les Psaumes (*Az-Zabûr*) de Dâwud (David) et les feuillets d'Ibrâhîm (Abraham). [NdT]

4 Calligraphie signifiant « Que la paix soit sur lui ». [NdT]

En outre, le Prophète ﷺ ne reçu l'ordre de brandir l'épée[1] qu'après la *Hidjrah* (l'émigration de la Mecque à Médine), lorsqu'il acquit un État, des disciples, la force et la puissance. Néanmoins, il menaça ses ennemis de l'épée avant la *Hidjrah*.

En effet un jour, alors qu'il effectuait la circumambulation (*Tawâf*) autour de la Maison Sacrée (*Ka'bah*), les notables de Quraysh[2] qui étaient rassemblés dans le *Hidjr*[3] dirent : « *Nous n'avons jamais été aussi patients comme nous le fûmes avec cet homme ; il a rabaissé notre intelligence, insulté nos ancêtres, discrédité notre religion, divisé notre groupe et blasphémé nos divinités. Nous avons été patients avec lui pour quelque chose d'extrêmement grave.* » Lorsque le Prophète ﷺ passa près d'eux, ils lui adressèrent critiques et calomnies ; On [le rapporteur du hadith] comprit cela à l'expression du visage du Prophète ﷺ. Les polythéistes firent cela trois fois, chaque fois que le Prophète ﷺ passait près d'eux. À la troisième fois, le Prophète ﷺ s'arrêta et dit : *« Est-ce que vous écoutez, ô peuple de Quraysh ?! Je jure par Celui qui détient mon âme dans Sa Main que je suis venu à vous avec l'égorgement[4] ! »* Ils furent tellement saisis par ses paroles qu'on aurait cru qu'un oiseau s'était posé sur la tête de chacun d'eux. Le plus dur d'entre eux à son égard vint alors à lui avec les plus belles paroles qu'il trouva [pour se racheter], jusqu'à dire : « *Va, ô Abû Al-Qâsim ! Par Allah, tu n'as jamais été ignorant !* »[5]

Muhammad Ibn Ka'b[6] a dit : « *Le Prophète ﷺ apprit qu'Abû Jahl disait : « Muhammad prétend que si vous lui prêtez allégeance, vous vivrez comme des rois, que lorsque vous mourrez vous serez ressuscités et que vous aurez des jardins (du Paradis) meilleurs que les jardins de Jordanie. Tandis que si vous vous opposez à lui, il vous égorgera (détruira) et une fois mort, vous serez ressuscités et entrerez dans un feu dans lequel vous serez châtiés. » Lorsque le Prophète ﷺ fut informé de ses propos, il dit : « Quant à moi je dis cela : ils auront, de ma part, l'égorgement et je les capturerai. »* »

D'autre part, Allah ﷻ a ordonné [aux Musulmans] de combattre dans de nombreux endroits [du Coran]. En effet, Il ﷻ a dit :

---

1 Dans la version manuscrite de Riyad : de combattre.

2 Tribu arabe mecquoise dont est issu le Messager d'Allah ﷺ. [NdT]

3 Le *Hidjr* ou *Hatîm* est la zone semi-circulaire adjacente à la Maison Sacrée (*Ka'bah*). [NdT]

4 Image pour dire la destruction.

5 Hadith rapporté par Ahmad dans son *Musnad* (t. 2, p. 218), d'après 'Abd Allah Ibn 'Amrû Ibn Al-'Âs ﷺ. Al-Hâfidh Al-Haythamî l'a mentionné dans son livre *Madjma' Az-Zawâ'id* (t. 7, p. 15-16) et ajouta à la fin : *« Je dis : Une partie de ce hadith est rapportée dans le Sahîh. Il est également rapporté par Ahmad. Ibn Ishâq affirme qu'il l'a entendu, et le reste des transmetteurs sont les transmetteurs du Sahîh. »* Par ailleurs, Abû Ya'lâ Al-Mûsalî mentionna un hadith similaire dans son *Musnad* (t. 13, p. 324), d'après 'Amrû Ibn Al-'Âs ﷺ avec une chaîne de transmission bonne (*Hasan*).
Shaykh Ahmad Shâkir l'a également jugé bon (*Hasan*), ainsi que Shaykh Al-Albânî dans *Sahîh Al-Mawârid* (n°1403). [NdT]

6 Il s'agit du Successeur (*Tâbi'î*, terme désignant la génération de Musulmans ayant connu des Compagnons du Prophète ﷺ, mais n'ayant pas connu ce dernier) Muhammad Ibn Ka'b Al-Qurazhî, mort en 108 H. (on dit aussi qu'il mourut une autre année que celle-ci). Voir les livres *Siyar A'lâm An-Nubalâ'* (t. 5, p. 65-68) et *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 46). La chaîne de transmission de ce hadith est interrompue (*Munqati'* :c'est-à-dire qu'il manque un seul rapporteur dans sa chaîne de transmission. [NdT]).

فَاقْتُلُواْ الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَاحْصُرُوهُمْ وَاقْعُدُواْ لَهُمْ كُلَّ مَرْصَدٍ

« Tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. »[1]

Et Il ﷻ a également dit :

فَإِذا لَقِيتُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا فَضَرْبَ الرِّقَابِ حَتَّى إِذَا أَثْخَنتُمُوهُمْ فَشُدُّوا الْوَثَاقَ فَإِمَّا مَنًّا بَعْدُ وَإِمَّا فِدَاء

« Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-les aux cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon... »[2]

C'est en vertu de cet ordre [de combattre] que les Croyants furent blâmés lorsqu'ils prirent des rançons des mécréants, durant la première bataille qu'ils menèrent (la bataille de Badr). À ce sujet, Allah ﷻ révéla :

مَا كَانَ لِنَبِيٍّ أَن يَكُونَ لَهُ أَسْرَى حَتَّى يُثْخِنَ فِي الأَرْضِ تُرِيدُونَ عَرَضَ الدُّنْيَا وَاللّهُ يُرِيدُ الآخِرَةَ

« Un Prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. »[3]

En effet, les Compagnons conseillèrent au Prophète ﷺ d'accepter la rançon des prisonniers et de les relâcher[4].

Ibn 'Uyaynah[5] a dit : « *Muhammad fut envoyé avec quatre épées : une épée contre les polythéistes arabes jusqu'à ce qu'ils embrassent l'Islam. Une épée contre les polythéistes non arabes jusqu'à ce qu'ils embrassent l'Islam, soient asservis ou rançonnés. Une épée contre les gens du Livre*[6] *jusqu'à ce qu'ils payent le tribut (Al-Djizyah)*[7] *et une épée contre les transgresseurs parmi le gens de la Qiblah (les Musulmans).* »

---

1 Sourate ***At-Tawbah***, v. 5.

2 Sourate ***Muhammad***, v. 4.

3 Sourate ***Al-Anfâl***, v. 67.

4 Pour plus de détails sur cet événement, voir l'exégèse du verset 67 de la sourate ***Al-Anfâl***. [NdT]

5 Il s'agit de Sufyân Ibn 'Uyaynah Ibn Maymûm Al-Hudhalî Al-Kûfî, Abû Muhammad, savant du hadith (*Muhaddith*) de La Mecque. Il naquit à Koufa, vécu à La Mecque et y mourut en 198 H.. Lorsque les savants du hadith (*Muhaddithûn*) mentionnent le nom Sufyân, ils font référence à lui. Voir les livres *Al-'Iqd Ath-Thamîn fî Târîkh Al-Balad Al-Amîn* (t. 4, p. 591-592) et *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 466-467).

6 Les juifs et les Chrétiens. [NdT]

7 *Al-Djizyah* : biens prélevés chaque année aux Juifs, aux Chrétiens et aux Mazdéens, en échange de la permission qui leur est accordée de résider en terre d'Islam. [NdT]

Néanmoins, les savants ont divergé sur ces questions. En effet, certains ont autorisé le rançonnage et l'asservissement des [polythéistes] arabes et des non-arabes, et d'autres ont permis d'accepter le tribut (*Al-Djizyah*) de tous les mécréants.

Ce qui est sûr, c'est que le Coran fait mention de quatre épées :

1) Une épée contre les polythéistes jusqu'à ce qu'ils deviennent musulmans ou soient capturés, puis « ***Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon...*** »[1]

2) Une épée contre les hypocrites (*Munâfiqîn*)[2] : c'est l'épée contre les *Zanâdiqah*[3]. En effet, Allah ﷻ a ordonné de lutter contre eux et de les traiter durement dans la sourate Al-Barâ' (*At-Tawbah*)[4], la sourate *At-Tahrîm*[5], et à la fin de la sourate *Al-Ahzâb*[6].

3) Une épée contre les gens du Livre jusqu'à ce qu'ils payent le tribut (*Al-Djizyah*).

4) Enfin, une épée contre les transgresseurs [musulmans], comme cela est mentionné dans la sourate *Al-Hudjurât*[7]. Le Prophète ﷺ n'a jamais dégainé cette épée de son vivant. Cependant, 'Alî ؓ l'a dégainé durant son califat, et disait à ce propos : « *Je suis celui qui a appris aux gens à combattre les gens de la Qiblah (les Musulmans transgresseurs).* »

Par ailleurs, le Prophète ﷺ possédait d'autres épées, parmi lesquelles :

– Son épée contre les apostats, à propos desquels il dit : « *Celui qui change de religion, tuez-*

1 Sourate ***Muhammad***, v. 4.

2 Les hypocrites (*Munâfiqîn*) sont ceux qui manifestent l'Islam et le bien en apparence, tout en dissimulant la mécréance et le mal. [NdT]

3 Pluriel du terme *Zindîq* qui désigne une personne qui manifeste l'Islam en apparence, tout en dissimulant la mécréance. La différence entre l'hypocrite et le *Zindîq* est que ce dernier reconnaît la prophétie du Prophète ﷺ comme véridique, contrairement à l'hypocrite. [NdT]

4 Allah ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ جَاهِدِ الْكُفَّارَ وَالْمُنَافِقِينَ وَاغْلُظْ عَلَيْهِمْ

« ***Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ;*** » [Sourate ***At-Tawbah***, v. 73]

5 Allah ﷻ a dit :

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ جَاهِدِ الْكُفَّارَ وَالْمُنَافِقِينَ وَاغْلُظْ عَلَيْهِمْ

« ***Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ;*** » [Sourate ***At-Tahrîm***, v. 9.]

6 L'auteur fait peut-être référence au verset :

لِيُعَذِّبَ اللَّهُ الْمُنَافِقِينَ وَالْمُنَافِقَاتِ

« ***Il en est ainsi] afin qu'Allah châtie les hypocrites, hommes et femmes*** » [Sourate ***Al-Ahzâb***, v. 73.] Néanmoins, le sens de ce verset n'est pas celui voulu par l'auteur, à savoir : le combat contre les hypocrites et la dureté envers eux.

7 Allah ﷻ a dit :

وَإِن طَائِفَتَانِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ اقْتَتَلُوا فَأَصْلِحُوا بَيْنَهُمَا فَإِن بَغَتْ إِحْدَاهُمَا عَلَى الْأُخْرَى فَقَاتِلُوا الَّتِي تَبْغِي حَتَّى تَفِيءَ إِلَى أَمْرِ اللَّهِ

« ***Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah.*** » [Sourate ***Al-Hudjurât***, v. 9]

le. »[1] Après la mort du Prophète ﷺ, Abû Bakr As-Siddîq ؓ dégaina cette épée contre les tribus arabes qui apostasièrent durant son califat.

– Son épée contre les révoltés (*Al-Mâriqîn*)[2], c'est-à-dire les innovateurs tels les *Khawâridj*[3]. Il est d'ailleurs établi [dans la Sunnah] que le Prophète ﷺ ordonna de combattre ces derniers, bien que les savants aient divergé sur la question de leur mécréance. Néanmoins, 'Alî ؓ, qui les combattit durant son califat, affirma : « *Ils ne sont pas mécréants.* »

On rapporte, d'après 'Alî ؓ, que le Prophète ﷺ ordonna de combattre les révoltés (*Al-Mâriqîn*), les transgresseurs (*An-Nâkithîn*)[4], et les déviants (*Al-Qâsitîn*)[5]. De plus, 'Alî ؓ brûla vifs un groupe de *Zanâdiqah* et Ibn 'Abbâs ؓ considéra leur exécution comme légitime, bien qu'il désapprouva le fait que celle-ci fut accomplie au moyen du feu[6]. 'Alî ؓ dit alors à ce propos : « *Pauvre de lui (Ibn 'Abbâs) ! il cherche les fautes mineures.* »

---

1 Ceci est une partie d'un hadith rapporté par Ahmad dans son *Musnad* (t. 1, p. 282), Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (t. 12, p. 238), At-Tirmidhî (n°1458), Abû Dâwud (n°4351), An-Nasâ'î (t. 7, p. 104) et Ibn Mâdjah (n°2535). Tous le rapportent d'après 'Abd Allah Ibn 'Abbâs ؓ.

2 Ce terme fut utilisé par le Prophète ﷺ lorsqu'il décrivit les *Khawâridj* :

يَمْرُقُونَ مِنَ الدِّينِ مُرُوقَ السَّهْمِ مِنَ الرَّمِيَّةِ

« Ils sortirons (Yamruqûn) de la religion comme la flèche sort de sa cible » [Hadith rapporté par Al-Bukhari et Muslim]

En effet, les termes *Mâriqîn* et *Khawâridj* contiennent l'un comme l'autre la notion de sortie. Ils désignent, entre autre, celui qui se révolte et *sort* contre l'autorité sans raison légale. [NdT]

3 Nom désignant les membres d'une secte de l'Islam qui se sont rebellés contre 'Alî Ibn Abî Tâlib ؓ lors du conflit qui l'opposa à Mu'âwiyah Ibn Abî Sufyân ؓ. Cette secte se caractérise entre autre par le fait qu'elle considère mécréant les Musulmans qui commettent des pêchés majeurs, contrairement à la croyance saine des Gens de la Sunnah et du Consensus (*Ahl As-Sunnah wa Al-Djamâ'ah*). [NdT]

4 Ceux qui violent les pactes établis. Allah ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ يُبَايِعُونَكَ إِنَّمَا يُبَايِعُونَ اللَّهَ يَدُ اللَّهِ فَوْقَ أَيْدِيهِمْ فَمَن نَّكَثَ فَإِنَّمَا يَنكُثُ عَلَى نَفْسِهِ

« Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah : la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole (Nakatha) le serment, ne le viole qu'à son propre détriment ; » [Sourate ***Al-Fath***, v. 10] [NdT]

5 Ceux qui ont dévié de la vérité, les injustes. Allah ﷻ a dit :

وَأَنَّا مِنَّا الْمُسْلِمُونَ وَمِنَّا الْقَاسِطُونَ

« Il y a, parmi nous, les Musulmans et les injustes [les déviants] (Al-Qâsitûn). » [Sourate ***Al-Djinn***, v. 14] [NdT]

6 Ceci conformément à la parole authentique du Prophète ﷺ : *« Il ne convient [à personne] de punir en utilisant le feu si ce n'est au Seigneur du Feu (Allah). »* [NdT]

« ...avant l'Heure... »

C'est-à-dire devant elle. Le Prophète ﷺ voulait dire par là qu'il fut envoyé avant l'Heure[1], peu de temps avant qu'elle ne survienne.

Parmi les noms du Prophète ﷺ, figurent « le Rassembleur (*Al-Hâshir*) » et « le Dernier (*Al-'Âqib*) », comme cela fut rapporté dans un hadith authentique, dans lequel celui-ci dit : *« Je suis Muhammad, Ahmad, le Suppresseur (Al-Mâhî), car Allah supprime la mécréance grâce à moi, le Rassembleur (Al-Hâshir), car les gens seront rassemblés sur mes pas[2], et le Dernier (Al-'Âqib) »*[3] *[car il n'y aura pas de Prophète après moi.]*

D'autre part, Allah ﷻ a fait de la fissure de la lune l'un des signes de l'imminence de l'Heure, comme Il ﷻ l'a dit :

اقْتَرَبَتِ السَّاعَةُ وَانشَقَّ الْقَمَرُ

« *L'Heure approche et la lune s'est fendue.* »[4]

Or cela se produisit à La Mecque, avant l'émigration (*Hidjrah*) du Prophète ﷺ.

De plus, il est rapporté dans un hadith authentique que le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Nous avons été envoyé, moi et l'Heure, tels ces deux-là », et il serra l'index contre le majeur. »* Hadith rapporté dans les deux *Sahîh*[5].

L'Imam Ahmad rapporte un hadith de Buraydah qui raconte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Nous avons été envoyé ensemble, moi et l'Heure, au point qu'elle faillit me précéder. »*[6]

Et At-Tirmidhî rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« J'ai été envoyé avec l'Heure et je l'ai précédé comme ceci précède cela – et il montra son index et son majeur*[7] *– : il n'y a pas d'autre*

1 Le jour du Jugement. [NdT]

2 C'est-à-dire qu'ils seront ressuscités après lui. [NdT]

3 Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (t. 8, p. 492, Livre de l'exégèse de la sourate ***As-Saff***, Livre des Prophètes, et Livre sur ce qui est dit sur les noms du Prophète ﷺ), Muslim (n°2354), At-Tirmidhî (n°2842), et Ahmad dans son *Musnad* (t. 4, p. 80-81-84). Tous le rapportent d'après Djubayr Ibn Mut'im ؓ. Quant à la phrase mentionnée à la fin du hadith *[car il n'y aura pas de Prophète après moi.]*, celle-ci est l'explication de certains rapporteurs du sens du nom *le Dernier* (*Al-'Âqib*).

4 Sourate ***Al-Qamar***, v. 1.

5 C'est-à-dire les *Sahîh* d'Al-Bukhârî et de Muslim. [NdT]
Hadith rapporté par Al-Bukhârî (Livre de l'exégèse de la sourate ***An-Nâzi'ât*** (n°4652), Livre du divorce (n°4995), et Livre sur l'apaisement des cœurs (n°6138)), Muslim (Livre des troubles (n°2950)), d'après Sahl Ibn Sa'd As-Sâ'idî ؓ. Al-Bukhârî (n°6139) et Muslim (n°2951) le rapportent également d'après Anas Ibn Mâlik ؓ. Et Al-Bukhârî le rapporte aussi d'après Abû Hurayrah ؓ (n°6140). Enfin, ce hadith est une partie d'un long hadith rapporté par Muslim (n°867), d'après Djâbir Ibn 'Abd Allah ؓ.

6 Hadith rapporté par Ahmad dans son *Musnad* (t. 5, p. 348), d'après Buraydah qui est Ibn Al-Husayb Al-Aslamî ؓ, mort en 62 H.. Voir le livre *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 1, p. 281).

7 Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n°2214), d'après Al-Mustawrid Ibn Shaddâd ؓ, avec une chaîne de transmetteurs faible (*Da'îf*). Néanmoins, ce hadith est renforcé par d'autres transmetteurs qui rapportent des hadiths au sens similaire, parmi lesquels le hadith mentionné précédemment.

doigt entre eux. »

Certaines personnes ont soutenu que le sens de cette parole est qu'il n'y aura aucun autre Prophète entre lui et l'Heure, de la même manière qu'il n'y a pas de doigt entre l'index et le majeur. Néanmoins, ce qui est juste est que cela signifie que l'Heure est imminente.

Qatâdah fut d'avis que la différence entre le Prophète ﷺ et l'Heure est proportionnelle à la taille de l'index par rapport au majeur. On dit à ce propos que la différence de taille entre les deux est la moitié d'une phalange[1]. Il fut déduit de cela que la Communauté du Prophète ﷺ demeurera mille ans, ce qui correspond à un septième de la durée de vie de ce bas monde. Cela fut rapporté dans un hadith élevé (*Marfû'*)[2], d'après Ibn Zamîl, mais sa chaîne de transmetteurs n'est pas authentique. Ibn Al-Djawzî[3] et As-Suhaylî[4] sont de cet avis, et ce dernier a dit : *« Si le hadith élevé (Marfû') [d'Ibn Zamîl] n'est pas authentique, il fut en revanche rapporté authentiquement d'après Ibn 'Abbâs et d'autres. Par ailleurs, on retrouve aussi ces propos chez les gens du Livre*[5]*. »*

Enfin, la preuve que l'envoi de Muhammad ﷺ fait partie des signes de [l'imminence de] l'Heure est qu'il informa les gens sur la venue du faux Messie (*Ad-Dadjâl*)[6] dans le hadith de l'espionne (*Al-Djasâsah*)[7].

1 As-Suhaylî a dit à ce propos : « *La différence entre les deux (l'index et le majeur) est une demi-phalange. En effet, le majeur est composé de trois phalanges (chaque articulation des doigts formant une phalange), et le majeur dépasse l'index d'une demi-phalange.* » Voir le livre *'Umdah Al-Qârî* (t. 5, p. 53). [NdT]

2 Hadith *Marfû'*: hadith qu'un Compagnon rapporte directement du Prophète ﷺ. [NdT]

3 Il s'agit d'Abû Al-Faradj 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Alî Ibn Al-Djawzî Al-Baghdâdî, mort en 597 H.. Voir le livre *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 6, p. 536-539).

4 Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Abd Allah As-Suhaylî, mort à Marrakech en 581 H.. Voir le livre *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 6, p. 444-445).

5 Tout ceci fait partie de la science de l'invisible (*'Ilm Al-Ghayb*) que seul Allah ﷻ connaît.

6 Dans la version manuscrite de Riyad : ...est que le faux Messie (*Ad-Dadjâl*) informa [les gens] sur sa venue (Muhammad).

7 Hadith rapporté par Muslim (Livre des troubles, n°2942), Abû Dâwud (n°4325), At-Tirmidhî (n°2254), et Ibn Mâdjah (n°4074), d'après Fâtimah Bint Qays ﵂.

« ...afin qu'Allah soit adoré Seul et sans associé... »

Tel est l'immense dessein pour lequel le Prophète ﷺ fut envoyé, lui et tous les Messagers l'ayant précédé, comme Allah l'a dit ﷻ :

وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ

« Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. » »[1]

Et Il a également dit ﷻ :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولاً أَنِ اعْبُدُواْ اللّهَ وَاجْتَنِبُواْ الطَّاغُوتَ

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût[2]***. » »***[3]

Plus encore, c'est le but de la création des créatures (hommes et djinns) et de leurs descendances, comme Allah ﷻ l'a dit :

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »[4]

Ainsi, Allah ﷻ ne les créa que pour leur ordonner de L'adorer, et Il prit d'eux cet engagement lorsqu'Il les extirpa des reins d'Âdam ﷺ (Adam), comme Il ﷻ l'a dit :

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِن بَنِي آدَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَى أَنفُسِهِمْ أَلَسْتَ بِرَبِّكُمْ قَالُواْ بَلَى شَهِدْنَا أَن تَقُولُواْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَذَا غَافِلِينَ

« Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Âdam et les fit témoigner contre eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils répondirent : « Mais si, nous en témoignons... » - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : « Vraiment, nous n'y avons pas fait attention. » »[5]

Beaucoup de hadiths élevés (*Marfû'*) et de récits arrêtés (*Mawqûf*)[6], mentionnés dans

1 Sourate ***Al-Anbiyâ'***, v. 25.

2 *Tâghût* : Terme désignant tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et qui agréer cette adoration (pour le cas d'un être humain). Ce terme peut désigner un être vivant, mais aussi un objet inanimé comme un arbre, un rocher, etc. [NdT]

3 Sourate ***An-Nahl***, v. 36.

4 Sourate ***Adh-Dhâriyât***, v. 56.

5 Sourate ***Al-A'râf***, v. 172.

6 Un récit arrêté (*Mawqûf*) est hadith dont la chaîne de transmission s'arrête à un Compagnon. Ce genre de

l'exégèse de ce verset, relatent qu'Allah les interrogea à ce moment-là. Ils affirmèrent tous Sa Singularité et Il les fit témoigner contre eux-mêmes [de cet engagement]. De même, Il fit également témoigner leur père Âdam et les Anges contre eux [de cet engagement].

Après cela, Allah les guida à chaque époque en leur envoyant des Messagers et en leur révélant des Livres qui leur rappellent ce premier engagement et leur renouvellent le serment qu'ils firent de L'unifier, de L'adorer et de ne jamais rien Lui associer. Allah a fait allusion à cela dans le discours qu'Il adressa à Âdam et Hawwâ' (Ève) lors de leur descente du Paradis :

قُلْنَا اهْبِطُواْ مِنْهَا جَمِيعاً فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّي هُدًى فَمَن تَبِعَ هُدَايَ فَلاَ خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلاَ هُمْ
يَحْزَنُونَ وَالَّذِينَ كَفَرواْ وَكَذَّبُواْ بِآيَاتِنَا أُولَـئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ

« Nous dîmes : « Descendez d'ici, vous tous ! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. » Et ceux qui ne croient pas (à nos Messagers) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. »[1]

Et Il y a un récit similaire à ce sujet dans la sourate ***Ta-ha***[2].

Cependant, les enfants d'Âdam n'ont pas tous rempli cet engagement pris envers eux. La plupart d'entre eux l'ont trahi et ont attribué des égaux à Allah, au sujet desquels Celui-ci ne révéla aucune preuve [justifiant ce polythéisme]. Allah envoya donc des Messagers pour qu'ils ravivent ce premier engagement et qu'ils appellent [les gens] à renouveler l'attestation de la Singularité (d'Allah).

Le premier Messager envoyé au peuple de la terre pour les appeler à l'Unicité (*Tawhîd*) et leur interdire le polythéisme (*Shirk*) fut Nûh (Noé)[3]. En effet, avant la venue de Nûh (Noé), le polythéisme (*Shirk*) s'était répandu parmi les descendants d'Âdam. Allah envoya donc Nûh à son peuple et il demeura parmi eux pendant neuf cent cinquante ans, les appelant à Allah et à Son adoration Seul et sans associé. À ce sujet, Allah rappela ce que Nûh dit à son peuple dans la sourate portant son nom :

أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاتَّقُوهُ وَأَطِيعُونِ

---

tradition relate ainsi les propos, les gestes ou les approbations des Compagnons. [NdT]

1 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 38-39.

2 Allah a dit :

قَالَ اهْبِطَا مِنْهَا جَمِيعًا بَعْضُكُمْ لِبَعْضٍ عَدُوٌّ فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّي هُدًى فَمَنِ اتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَى

« Il (Allah) dit : « Descendez d'ici, (Adam et Ève), [Vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. » [Sourate ***Ta-Ha***, v. 123]

3 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (t. 6, p. 265, Livre des Prophètes) et (t. 8, p. 300, Livre de l'exégèse), et Muslim (Livre de la foi, n°194), d'après Abû Hurayrah.

« Adorez Allah, craignez-Le et obéissez-moi »[1]

Et dans une autre sourate, Allah ﷻ mentionna qu'il leur dit également :

اعْبُدُواْ اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَهٍ غَيْرُهُ

« Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre divinité en dehors de Lui. »[2]

Cependant, peu d'entre-eux répondirent à son appel, et la majorité demeurèrent dans le polythéisme :

وَقَالُوا لَا تَذَرُنَّ آلِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا

« Et ils dirent : « N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ', Yaghûth, Ya'ûq et Nasr. » »[3]

Ainsi, lorsqu'ils persistèrent dans leur mécréance, Allah ﷻ les noya tous dans le déluge tandis qu'Il sauva Nûh ﵇ et ceux qui crurent avec lui dans l'arche :

وَمَا آمَنَ مَعَهُ إِلاَّ قَلِيلٌ

« Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux. »[4]

Puis, Allah ﷻ envoya Son ami privilégié (*Khalîl*), Ibrâhîm ﵇ (Abraham), qui appela [son peuple] à l'Unicité (*Tawhîd*) d'Allah et à Son adoration Seul et sans associé. Il argumenta [pour les appeler à Allah] de la meilleure manière, réfuta les ambiguïtés des polythéistes avec des preuves claires et brisa les idoles de son peuple jusqu'à les réduire en pièce. Ils tentèrent alors de le brûler dans un feu allumé à cet effet, mais Allah le sauva et fit que ce feu soit pour lui une fraîcheur inoffensive.

Allah lui accorda deux fils, Ismâ'îl (Ismaël) et Ishâq (Isaac), et suscita de la descendance d'Ishâq la majorité des Prophètes. En effet, Isrâ'îl (Israël) est Ya'qûb (Jacob), le fils d'Ishâq, et tous les Prophètes des enfants d'Israël (*Banî Isrâ'îl*) descendent de Ya'qûb, comme Yûsuf (Joseph), Mûsâ (Moise), Dawûd (David) et Sulaymân (Salomon). Le dernier d'entre-eux est le Messie Ibn Maryam ﵇ (Jésus, fils de Marie), qui appela lui aussi à l'Unicité (*Tawhîd*), comme Allah l'a dit :

مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلاَّ مَا أَمَرْتَنِي بِهِ أَنِ اعْبُدُواْ اللّهَ رَبِّي وَرَبَّكُمْ

« Je ne leur ai dit que ce Tu m'avais ordonné, (à savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. » »[5]

1 Sourate ***Nûh***, v. 3.
2 Sourate ***Al-A'râf***, v. 59.
3 Sourate ***Nûh***, v. 23.
4 Sourate ***Hûd***, v. 40.
5 Sourate ***Al-Mâ'idah***, v. 117.

Puis, après le Messie (Jésus), le polythéisme (*Shirk*) se répandit à nouveau sur terre. En effet, certains membres de son peuple, qui prétendaient être ses disciples et croire en lui, commirent le summum du polythéisme en considérant le Messie comme Allah, ou comme le fils d'Allah, et sa mère comme le troisième membre [divin] d'une trinité.

Quant aux Juifs, le polythéisme est bel et bien présent parmi eux et ce malgré leur [prétendu] reniement celui-ci. En effet, du vivant de Mûsâ ﷺ (Moise), certains d'entre-eux adorèrent un veau et dirent à son sujet : « *C'est Allah ; Mûsâ a oublié son Seigneur ici et il est parti à sa recherche.* » Et il n'y a pas de polythéisme pire que celui-ci. D'autre part, un autre groupe d'entre-eux déclarèrent : « *Al-'Uzayr (Ezra)*[1] *est le fils d'Allah.* », et ceci est aussi l'un des pires actes de polythéisme.

Par ailleurs, la plupart d'entre-eux prirent leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah. En effet, ces derniers leur permirent ce qui leur étaient interdit et leur interdirent ce qui leur était permis, et ils (le peuple) leur obéirent. Telle était l'adoration qu'ils leur vouèrent, car quiconque obéit à une créature en désobéissant au Créateur, tout en croyant que cette obéissance [à la créature] est permise ou obligatoire, a commis un acte de polythéisme en raison de cette croyance. Ceci car ils ont attribué le droit d'autoriser et d'interdire une chose à un autre qu'Allah[2].

En ce qui concerne les Mazdéens (*Madjûs*), leur polythéisme est évident, car ils prétendent qu'il y a deux anciennes divinités : la lumière et l'obscurité. Selon eux, la lumière créa le bien tandis que l'obscurité créa le mal. En plus de cela, ils adoraient également les feux.

Quant aux Arabes, aux Hindous et aux autres communautés, ils étaient les plus grands adeptes du polythéisme. Ils adoraient, en plus d'Allah, de nombreuses divinités et prétendaient que celles-ci les rapprochaient davantage de Lui.

Ainsi, lorsque le polythéisme se répandit sur la surface de la Terre, et que son mal s'étendit des confins de l'orient à l'occident, Allah envoya Muhammad ﷺ avec le culte pur (*Al-Hanifiyyah Al-Mahdah*)[3], la religion d'Ibrâhîm ﷺ (Abraham), et lui ordonna d'appeler toute l'humanité à l'Unicité (*At-Tawhîd*) d'Allah et à Son adoration Seul et sans associé. Il commença à appeler les gens à cela secrètement, pendant près de trois ans, et un petit

---

1 Az-Zabîdî a dit dans son livre *Tâdj Al-'Arûs* ('Azr) (t. 13, p. 26-27) : « *'Uzayr, diminutif de 'Azr, est le nom d'un Prophète dont la prophétie est sujette à divergence.* » Et Ibn Kathîr a dit : « *Il est connu que 'Uzayr est un Prophète.* » Voir *Al-Bidâyah wa An-Nihâyah* (t. 2, p. 46).

2 À ce propos, 'Adîy Ibn Hâtim ﷺ (qui était Chrétien avant sa conversion à l'Islam) rapporte : « *J'ai entendu le Prophète ﷺ réciter le verset suivant :*

اتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah… » [Sourate ***At-Tawbah***, v. 31]

Je dis alors : « Nous ne les adorions pas ! » Il me répondit : « N'interdisaient-ils pas ce qu'Allah avait rendu permis, et vous l'interdisiez ? Ne légitimaient-ils pas ce qu'Allah avait interdit, et vous le légitimiez ? » Je reconnus : « C'est vrai. » Le Prophète ﷺ dit alors : « Telle était l'adoration que vous leur vouiez. » » Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhî qui jugea sa chaîne de rapporteur bonne (*Hasan*). [NdT]

3 *Al-Hanifiyyah* est la religion d'Ibrâhîm (Abraham) qui consiste à vouer un culte exclusif à Allah et à s'écarter de tout polythéisme. [NdT]

groupe répondit à son appel. Puis il reçu l'ordre de proclamer et de manifester ouvertement cet appel, comme Allah le lui dit :

فَاصْدَعْ بِمَا تُؤْمَرُ

« Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé »[1]

Il appela donc à Allah au grand jour, à Son Unicité (*At-Tawh̲îd*) et à Son adoration Seul et sans associer. Il proclama cet appel, décria les divinités adorés en dehors d'Allah ainsi que ceux qui les adoraient, et les informa qu'ils faisaient partie des gens de l'Enfer. Les polythéistes se levèrent contre lui, mettant tout en œuvre pour lui nuire et nuire à ses disciples, et pour éteindre la lumière d'Allah avec laquelle il fut envoyé. Cependant, cela ne fit qu'accroître [sa détermination] à proclamer son appel, à le manifester, à l'afficher et à y appeler dans les assemblées.

Ainsi, pendant les saisons du pèlerinage (*H̲adj*), il allait seul à la rencontre des tribus arabes qui se rendaient à la Mecque, se présentant à eux (en tant que Messager d'Allah) et les appelant à l'Unicité (*At-Tawh̲îd*). Cependant, ils ne répondirent pas à son appel. Au lieu de cela, ils rejetèrent son discours, lui adressèrent des paroles déplaisantes et lui firent parfois même du mal. Il demeura ainsi pendant dix ans, en disant : *« Qui me protégera pour que je puisse transmettre les messages de mon Seigneur ? Quraysh m'a empêché de transmettre les messages de mon Seigneur. »*[2]

Il se rendait également sur leurs marchés saisonniers durant lesquels les gens se massaient, comme le marché d'Al-Madjâz, et les appelait en disant : *« Ô gens, dites : « Il n'y a pas de divinité digne d'être adorée en dehors Allah » et vous obtiendrez le salut. »*[3], ceci pendant que son oncle Abû Lahab, se tenant derrière lui, l'agressait, le contredisait et défendait aux gens de le suivre.

Un jour, les polythéistes se réunirent chez son oncle Abû T̲âlib pour se plaindre de lui et lui dire : *« Il a blasphémé nos divinités, rabaissé notre intelligence et insulté nos ancêtres ! Ordonne-lui de cesser de critiquer nos divinités. »*. Abû T̲âlib dit alors au Prophète ﷺ : *« Répond aux demandes que ton peuple t'a adressé. »*, et celui-ci répondit : *« Moi, je les appelle à mieux que cela : qu'ils prononcent une phrase grâce à laquelle ils soumettront les Arabes et régneront sur les non-Arabes. »* Abû Jahl dit alors : *« Nous te donnerons cette parole et dix autres de plus. »* Il répondit : *« Dites : « Il n'y a pas de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah. » »* Les polythéistes furent effarés par cela, puis ils se séparèrent en disant :

---

1 Sourate ***Al-H̲idjr***, v. 94.

2 Hadith rapporté par Ah̲mad dans *Al-Musnad* (t. 3, p. 322 et 390), Abû Dâwud (n°4734), At-Tirmidhî (chapitre : La manière du Prophète ﷺ de présenter le Coran, n°4926), Ibn Mâdjah (n°201) et Al-H̲âkim dans son *Mustadrak* (t. 2, p. 612) qui l'a authentifié, et Adh-Dhahabî l'a approuvé. Comme ils l'ont dit, le hadith est authentique (*Sah̲îh̲*). Tous l'ont rapporté d'après Djâbir Ibn 'Abd Allah ؓ.

3 Hadith rapporté par Ah̲mad dans *Al-Musnad* (t. 3, p. 492 et t. 4, p. 341), d'après Rabî'ah Ibn 'Ibâd Ad-Dîlî ؓ. Il fut également rapporté par Ibn H̲ibbân (n°1683) dans le livre *Mawârid Azh-Zham'ân*, d'après T̲âriq Ibn 'Abd Allah Al-Muh̲âribî ؓ. C'est un hadith bon (*H̲asan*). Voir le livre *Madjmu' Az-Zawâ'id* (t. 6, p. 21-22) dans lequel sont rapportées plusieurs versions.

أَجَعَلَ الْآلِهَةَ إِلَهًا وَاحِدًا إِنَّ هَذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ

« Réduira-t-il les divinités à un Seul Dieu ? Voilà une chose vraiment étonnante. »[1][2]

Et dans un autre hadith, il est rapporté qu'il ﷺ dit à son oncle : *« Ô mon oncle, s'ils plaçaient le soleil dans ma main droite et la lune dans ma gauche pour que je renonce à cette affaire, je n'y renoncerais pas jusqu'à ce qu'Allah la fasse triompher ou que j'y laisse la vie. »*[3]

Et il ﷺ a également dit : *« J'ai vécu dans la peur pour [la cause] d'Allah comme personne n'a vécu, j'ai été agressé pour [la cause] d'Allah comme personne ne le fut, et j'ai vécu trente jours et trente nuits durant lesquels Bilâl et moi n'avions rien qu'une créature vivante puisse manger, hormis ce que Bilâl dissimulait sous son bras. »*[4]

Et dans un autre hadith, il ﷺ dit : *« Personne ne fut agressé pour [la cause] d'Allah comme je le fus. »*[5]

L'ennemi s'acharnait à lui faire subir les pires souffrances. Et le véridique se plaint pendant qu'il endure cette souffrance, si elle est comme telle, tandis que l'amour fait dire : « *Comme cette souffrance est agréable, si c'est pour la satisfaction du Bien-aimé [Allah] et l'appel à l'Unicité (At-Tawhîd) ! comme c'est agréable !* » :

وقف الهوى بي حيث أنت فليس لي — متأخر عنه ولا متقدم

أجد الملامة في هـواك لذيذة — حباً لذكرك فليلمني اللوم

Le désir m'a arrêté là où Tu es, et je ne suis, — *À cet endroit, ni en retard ni en avance*

1 Sourate *Sâd*, v. 5.

2 Hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 2, p. 227 et p. 362), At-Tirmidhî (n°785) dans l'exégèse de la sourate *Sâd*, Al-Hâkim dans son *Mustadrak* (t. 2, p. 432), d'après 'Abd Allah Ibn 'Abbâs. Al-Hâkim l'a authentifié et Adh-Dhahabî l'a approuvé. As-Suyûtî l'a mentionné dans *Ad-Dur Al-Manthûr* (t. 5, p. 295) et ajouta une attribution à Ibn Abû Shaybah, 'Abd Ibn Humayd, An-Nasâ'î, Ibn Djarîr, Ibn Al-Mundhir et Ibn Abû Hâtim.

3 Hadith rapporté par Ibn Ishâq dans *Al-Maghâzî* et mentionné par Ibn Hishâm dans *As-Sîrah* (t. 1, p. 266). Ibn Ishâq a dit : Ya'qûb Ibn 'Utbah Ibn Al-Mughîrah Ibn Al-Akhnas m'a raconté que lorsque les Quraysh adressèrent ces reproches à Abû Tâlib... le Messager d'Allah ﷺ dit : *« Ô mon oncle, s'ils plaçaient le soleil dans ma main droite... »* Sa chaîne de transmission est *Mu'dal* (c'est-à-dire qu'il manque deux rapporteurs ou plus à la suite, au milieu de celle-ci). Néanmoins, Ya'qûb Ibn 'Utbah est un disciple des Successeurs (*Tâbi'în*) de confiance, qui mourut en 128 H.. D'autre part, ce hadith est rapporté selon une autre voie par Ibn 'Asâkir, d'après 'Aqîl Ibn Abû Tâlib avec une chaîne de transmission bonne (*Hasan*), en ces termes : *« Je ne suis pas plus en mesure d'abandonner cela pour vous que vous ne pouvez me procurer une flamme venant de lui. »* c'est-à-dire du soleil. Voir *Mukhtasar Târîkh Ibn 'Asâkir* (t. 17, p. 115). Al-Haythamî le cite dans *Madjma' Az-Zawâ'id* (t. 6, p. 15), At-Tabarânî le rapporte dans *Al-Awsat* et dans *Al-Kabîr* (t. 10, p. 271), et Abû Ya'la le cite en résumé, d'après les transmetteurs du *Sahîh*.

4 Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n°2474), Ibn Mâdjah (n°151), Ibn Hibbân (n°2528) dans le livre *Mawârid Azh-Zham'ân*. C'est un hadith bon (*Hasan*). At-Tirmidhî a dit : *« C'est un hadith bon-authentique (Hasan Sahîh). »* Voir son explication dans le recueil d'At-Tirmidhî.

5 Voir le livre d'Adh-Dhahabî *Al-Mîzân Al-I'tidâl* (t. 3, p. 570 et t. 4, p. 472).

Pour Ton amour, je trouve les blâme délicieux — *Par amour pour Ton évocation, que le blâmeur me blâme*

Puis, après le décès de son oncle Abû Tâlib et celui de son épouse Khadîdjah[1], les polythéistes intensifièrent [leurs mauvais traitements] sur le Messager d'Allah ﷺ au point de le contraindre à quitter la Mecque pour Taïf. Là-bas, il appela ses habitants à l'adoration d'Allah Seul et sans associé, mais ils rejetèrent son appel. Ils l'accueillirent, au contraire, de la pire manière et lui ordonnèrent de quitter leur terre. Les plus vils d'entre-eux formèrent deux rangs de part et d'autre de lui, puis lui jetèrent des pierres jusqu'à faire couler son sang. Il fuit alors en compagnie de son serviteur Zayd Ibn Hârithah, mais il ne pouvait rentrer à La Mecque sauf sous protection. Il demanda alors protection à un groupe de chefs Quraysh pour pouvoir entrer à La Mecque, mais ils refusèrent de la lui accorder. Ce n'est que lorsqu'Al-Mut'im Ibn 'Adî[2] lui offrit sa protection qu'il put rentrer à La Mecque, ou il reprit son appel à l'Unicité (*At-Tawhîd*) d'Allah et à Son adoration.

Ainsi, lors de leurs événements annuelles, il arrêtait les tribus et s'adressait à chacune d'elles en disant : *« Ô Banî untel, je suis le Messager d'Allah [envoyé] jusqu'à vous : Il vous ordonne[3] de L'adorer et de ne rien Lui associer. »*[4] Mais ils rejetèrent son discours, pendant qu'Abû Lahab, se tenant derrière lui, disait : « *Ne lui obéissez pas.* »

De même, le Prophète ﷺ appelait également les gens en disant : *« Qui est celui qui m'accueillera ? Qui est celui qui me secourra ? Afin que je puisse transmettre le message de mon Seigneur, et qu'il obtienne le Paradis. »*[5] Mais personne ne lui répondit, jusqu'à ce qu'Allah lui envoie les Partisans (*Al-Ansâr*)[6] de Médine, qui lui firent allégeance.

Et malgré toutes ces épreuves, le Prophète ﷺ patienta de cette façon dans l'appel à Allah ﷻ. Il était satisfait du mal qui lui était arrivé durant son exhortation. Grâce à cela, son cœur fut ouvert et il ne fut ni lassé, ni affligé. Lorsque l'un de ses Compagnons se plaignait, il leur disait : *« Je suis le serviteur d'Allah et Il ne m'abandonnera pas. »*

صرت لهم عبداً — وما للعبد أن يعترضا

من لمريض لا يرى — إلا الطبيب الممرضا ؟

Je suis devenu pour eux un serviteur — *Et le serviteur ne peut protester*

Il n y a personne qui soigne le malade — *Hormis le médecin traitant*

1 Ibn Hishâm a dit : Leurs décès survint trois ans avant l'émigration du Prophète ﷺ vers Médine. Voir *As-Sîrah An-Nabawiyyah* (t. 1, p. 416).

2 Voir sa biographie et les sources qui l'accompagnent dans *Al-A'lâm* (t. 7, p. 252), quatrième édition.

3 Et dans le *Musnad* d'Ahmad (t. 3, p. 492) : « *Je vous ordonne...* »

4 Ceci est une partie d'un hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 3, p. 492), d'après Rabî'ah Ibn 'Ibâd Ad-Dîlî رضي الله عنه. C'est un hadith bon (*Hasan*). Voir le livre *Madjmu' Az-Zawâ'id* (t. 6, p. 36).

5 Hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 3, p. 322 et p. 339), d'après Djâbir Ibn 'Abd Allah رضي الله عنه. Sa chaîne de transmission est bonne (*Hasan*).

6 Les Partisans (*Ansâr*) sont les habitants de Médine ayant accueilli le Prophète ﷺ. [NdT]

Dans le Sa<u>h</u>î<u>h</u>, on trouve un hadith de 'Â'ishah qui raconte : *« Je demandais : « Ô Messager d'Allah, y a-t-il un jour qui fut plus pénible pour toi que le jour de [la bataille] d'Uhud ? » Il répondit : « J'ai subi de la part de ton peuple ce que j'ai subi, mais le plus dur fut le jour d'Al-'Aqabah, lorsque j'exposai mon affaire à Ibn 'Abd Yâlîl Ibn 'Abd Kulâl et qu'il ne répondit pas favorablement à ma demande. Je m'en allai alors, triste. Je ne recouvrai mon attention qu'une fois à Qarn Ath-Tha'âlib*[1]*, où je levai la tête et aperçus un nuage formant une ombre sur moi. Je le regardai et j'y aperçu alors [l'Ange] Djibrîl (Gabriel), qui m'appela : « Allah a entendu les propos que ton peuple t'a tenus et les réponses qu'ils t'ont faites... Allah t'a donc envoyé l'Ange des montagnes pour que tu puisse lui ordonner de faire ce que tu souhaites pour eux. » Sur ce, l'Ange des montagnes m'appela et me salua, puis il me dit : « Allah a entendu les propos que ton peuple t'a tenus. Je suis l'Ange des montagnes. Ton Seigneur m'a envoyé pour toi afin que tu me donnes tes ordres et que tu m'ordonnes ce que tu veux. Si tu le souhaites, je les écraserai avec les deux [montagnes] rocailleuses (Al-Akhshabân)*[2]*. » Le Messager d'Allah ﷺ lui dit alors : « Non, j'espère plutôt qu'Allah fera sortir de leurs reins des gens*[3] *qui adoreront Allah Seul, sans rien Lui associer. »*[4]

L'objectif du Messager d'Allah ﷺ était qu'Allah soit adoré Seul et que rien ne Lui soit associé. Et tant que cela arrivait, il ne se souciait guère [des agressions] qu'il subissait durant son appel à Allah. Si son adoré [Allah] était unifié[5], alors son objectif était atteint. Si son Bien-aimé [Allah] était adoré, alors son désir était satisfait, et si son Seigneur était invoqué, alors son cœur était comblé. Et il ne se souciait guère de ce qui pouvait meurtrir son corps sur le chemin de son Seigneur, ou de ce qui pouvait l'apaiser.

إذا كان سركم ما قد بليت به   فما لجرح إذا أرضاكم ألم

وحسب سلطان الهوى انه   يولف فيه كل ما يؤلم

Si votre bonheur est ce qui me fait souffrir
Cette blessure n'a alors pas de douleur, si elle vous satisfait

L'immense plaisir suffit
Pour me faire aimer tout ce qui fait souffrir

Chaque fois que les ennemis lui faisaient du mal lorsqu'ils les appelaient à leur Allié légitime [Allah][6], il revenait vers Lui. Il se réjouissait de sa connaissance [d'Allah], du

---

1 Lieu à La Mecque. Voir *Mu'djam Mâ Ista'djama* (t. 2, p. 1067).

2 *Al-Akhshabân* sont les deux montagnes qui se font face aux extrémités de La Mecque, comme l'a dit Ar-Râzî dans *Mukhtâr A<u>s</u>-Sa<u>h</u>â<u>h</u>* (*Khashab*).

3 C'est-à-dire de leur descendance. [NdT]

4 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (t. 6, p. 224-225, Livre du commencement de la création, Chapitre : la mention des Anges, et Livre de l'Unicité (*Taw<u>h</u>îd*), Chapitre : Allah est Audient et Clairvoyant) et par Muslim (n°1795, Livre du djihad, Chapitre : Les agressions des polythéistes et des hypocrites subies par le Prophète ﷺ), d'après 'Â'ishah ﵂.

5 C'est-à-dire adoré seul et sans associé. [NdT]

6 Allah ﷻ a dit :

إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ اللّهُ وَرَسُولُهُ وَالَّذِينَ آمَنُواْ

regard d'Allah sur lui et de sa proximité avec Lui. Il Lui adressait ses confidences, L'évoquait, L'invoquait et œuvrait pour Lui. Ainsi, il en oubliait toutes les souffrances endurées pour Lui. Par ailleurs, Allah lui ordonna de se conduire de cette manière dans de nombreux endroits du Coran, comme dans Sa parole :

وَاصْبِرْ لِحُكْمِ رَبِّكَ فَإِنَّكَ بِأَعْيُنِنَا وَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ حِينَ تَقُومُ وَمِنَ اللَّيْلِ فَسَبِّحْهُ وَإِدْبَارَ النُّجُومِ

« Et supporte patiemment la décision de ton Seigneur. Car en vérité, tu es sous Nos yeux. Et célèbre la gloire de ton Seigneur quand tu te lèves ; Glorifie-Le une partie de la nuit et au déclin des étoiles. »[1]

Ainsi que Sa Parole :

فَاصْبِرْ عَلَى مَا يَقُولُونَ وَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ قَبْلَ طُلُوعِ الشَّمْسِ وَقَبْلَ الْغُرُوبِ

« Endure donc ce qu'ils disent et célèbre la louange de ton Seigneur avant le lever du soleil et avant [son] coucher ; »[2]

Et Sa Parole :

وَلَقَدْ نَعْلَمُ أَنَّكَ يَضِيقُ صَدْرُكَ بِمَا يَقُولُونَ فَسَبِّحْ بِحَمْدِ رَبِّكَ وَكُن مِّنَ السَّاجِدِينَ وَاعْبُدْ رَبَّكَ حَتَّى يَأْتِيَكَ الْيَقِينُ

« Et Nous savons que ta poitrine se serre, à cause de ce qu'ils disent. Glorifie donc Ton Seigneur par Sa louange et sois de ceux qui se prosternent ; et adore ton Seigneur jusqu'à ce que te vienne la certitude (la mort). »[3]

D'autre part, chaque fois qu'une chose l'affligeait, le Messager d'Allah ﷺ accomplissait la prière[4] car celle-ci est un lien (entre Allah et Son serviteur). Il disait d'ailleurs à son sujet : *« … et la réjouissance de mes yeux se trouve dans la prière »*[5]

« Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messager, et les Croyants... » [Sourate ***Al-Ma'idah***, v. 55] [NdT]

1 Sourate ***At-Tûr***, v. 48-49.

2 Sourate ***Qâf***, v. 39.

3 Sourate ***Al-Hidjr***, v. 97-99.

4 Hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 5, p. 388) et Abû Dâwud dans son *Sunan* (n°1319), d'après Hudhayfah ﷺ. C'est un hadith bon (*Hasan*).

5 Ceci est une partie d'un hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 3, p. 128, p. 199 et p. 285) et An-Nasâ'î (t. 3, p. 61) dans *'Ishrah An-Nisâ'*, d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ, avec une chaîne de transmetteurs bonne (*Hasan*). Il est aussi rapporté par Al-Hâkim dans son *Mustadrak* (t. 2, p. 160) qui l'a authentifié, et Adh-Dhahabî l'a approuvé. Le début du hadith est : *« On m'a fait aimé de la vie d'ici-bas les femmes et le parfum, et la réjouissance de mes yeux se trouve dans la prière. »*

سروري من الدهر لقياكم	ودار سلامي مغناكم
وأنتم منتهى أملي ما حييت	وما طاب عيشي لولاكم
إذا ازدحمت في فؤادي الهموم	أروح قلبي بذكراكم
فلا تنسوا العهد فيما مضى	فلسنا مدى الدهر ننساكم
وأستنشق الريح من أرضكم	لعلي أحظى برياكم

Mon bonheur dans la vie est votre rencontre	*Et l’endroit de mon repos est votre demeure*
Vous êtes le summum de mon souhait tant que je vis	*Ma vie n’a pas de saveur sans vous*
Lorsque les soucis s’encombrent dans ma poitrine	*Je repose mon cœur par votre évocation*
N oubliez pas le temps passé	*Durant toute la vie, nous ne vous oublierons pas*
Je respire l’odeur de votre endroit	*En espérant peut-être vous voir*

Le Messager d’Allah ﷺ ne cessa d’appeler à l’adoration d’Allah seul et sans associé jusqu’à ce que la religion d’Allah devienne dominante, et que Son évocation et son Unicité (*At-Tawhîd*) s’élèvent de l’Orient à l’Occident. La Parole d’Allah devint alors la plus haute, Sa religion triompha, Son Unicité (*At-Tawhîd*) se répandit, la religion et l’obéissance Lui furent exclusivement consacrés, et les gens entrèrent en masse dans Sa religion. Ceci fut un signe que la fin du Messager d’Allah ﷺ était proche. On lui ordonna alors de se préparer pour la rencontre avec Allah, et pour son départ pour la Demeure Éternelle.

La signification de ceci étant : l’objectif de ton (Muhammad) envoi [aux hommes] a été atteint, Mon Unicité (*At-Tawhîd*) s’est manifestée sur toute la terre, les ténèbres du polythéisme en ont disparu, Mon adoration seul et sans associé s’est accomplit, et la religion M’est exclusivement consacrés. Par conséquent, je te rappelle près de Moi afin de te récompenser de la plus grande récompense.

وَلَلْآخِرَةُ خَيْرٌ لَّكَ مِنَ الْأُولَى وَلَسَوْفَ يُعْطِيكَ رَبُّكَ فَتَرْضَى

« La vie dernière t’est meilleure que la vie présente. Ton Seigneur t’accordera [Ses faveurs], et alors tu seras satisfait. »[1]

À ce sujet, le Messager d’Allah ﷺ fut décrit dans la Torah de la manière suivante : *« Et Je [Allah] ne le rappellerai pas tant que Je n’aurais pas corrigé, grâce à lui, la religion déformée, qui est qu’ils attestent qu’il n’y a pas de divinité digne d’adoration en dehors d’Allah. Grâce à lui,*

1 Sourate ***Ad-Duhâ***, v. 4-5.

J'ouvrirai les yeux de l'aveugle, les oreilles du sourd et les cœurs fermés. »[1]

Le Messager d'Allah ﷺ combattait d'ailleurs pour que les gens professent l'Unicité (*At-Tawhîd*), comme il l'a dit : *« Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. S'ils l'attestent, ils auront préservé, vis-à-vis de moi, leur sang et leurs biens, sauf en vertu d'un droit de l'Islam, et leur jugement appartiendra à Allah. »*[2]

D'autre part, lorsqu'il envoyait un détachement au combat, il demandait à son commandant d'appeler l'ennemi à l'Unicité (*At-Tawhîd*) lorsqu'il le rencontrerait.

De même, lorsqu'il envoya Mu'âdh Ibn Djabal ؓ au Yémen, il lui ordonna d'appeler les gens à attester l'Unicité (*At-Tawhîd*) [d'Allah], et il fit pareil avec 'Alî Ibn Abû Tâlib ؓ lorsqu'il l'envoya combattre les habitants de Khaybar.

Par ailleurs, il est rapporté que lorsqu'il ﷺ envoyait une armée, il disait : *« Rassemblez les gens et attirez-les [vers la foi]. Ne les attaquez pas avant de les avoir appelé [à l'Islam], car il est plus cher à mes yeux que vous me rameniez musulman toute personne sur terre, qu'elle vive dans une maison ou sous une tente, plutôt que vous me rameniez leurs femmes, leurs enfants et que vous tuiez leurs hommes. »*[3]

1 Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (t. 4, p. 287, Livre des vente, chapitre : Ce qui est mentionné sur les marchés, et t. 8, p. 449, Livre de l'exégèse, chapitre : Exégèse de la sourate ***Al-Fath***), d'après 'Amr Ibn Al-'Âs ؓ.

2 Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (t. 1, p. 70-71, Livre de la foi, chapitre : Mais s'ils se repentent et accomplissent la prière) et par Muslim (Livre de la foi, n°22), d'après 'Abd Allah Ibn 'Umar Ibn Al-Khattâb ؓ. Al-Bukhârî le rapporte également au début du Livre de la Zakat (t. 3, p. 211) et au t. 12, p. 233, dans son *Sahîh*. Muslim le rapporte également (n°20 et 21) ainsi qu'Abû Dâwud (n°1556), At-Tirmidhî (n°2610), An-Nasâ'î (t. 5, p. 14) et Ibn Mâdjah (n°3927), d'après Abû Hurayrah ؓ.

3 Hadith rapporté par Al-Hâfidh Ibn 'Asâkir dans son *Târîkh* (t. 40, p. 410) selon Ibn Mandah avec une chaîne de transmission altérée (*Mursal* : c'est-à-dire qu'il manque le Compagnon du Prophète ﷺ qui le rapporte, dans sa chaîne de transmission), d'après 'Abd Ar-Rahmân Ibn 'Â'idh Ath-Thamâlî (on dit aussi Al-Kindî et Al-Humsî) qui est un successeur (*Tâbi'î*) qu'il (Ibn 'Asâkir) a mentionné par erreur comme étant un Compagnon. C'est un hadith altéré (*Mursal*) faible (*Da'îf*). L'auteur de *Kanz Al-'Ummâl* a également rapporté ce hadith (t. 4, p. 437 et p. 469).

« ...Ma subsistance est placée à l'ombre de ma lance... »

Cela signifie qu'Allah ne l'a pas envoyé pour travailler à l'obtention [des biens] de ce bas-monde, ni pour les rassembler, ni pour les amasser, ni pour rechercher les moyens de les obtenir, mais pour appeler à Son Unicité (*At-Tawhîd*) avec l'épée. Et cela impliquait qu'il tue ceux de ses ennemis qui refuseraient d'accepter l'Unicité (*At-Tawhîd*), qu'il autorise la saisie de leurs biens, et qu'il asservisse leurs femmes et leurs enfants. Ainsi, sa subsistance venait des biens qu'Allah lui a permis de prendre à ses ennemis. En effet, Allah créa les biens pour les fils d'Âdam afin qu'ils s'en servent pour Lui obéir et pour L'adorer. Par conséquent, quiconque s'en sert pour mécroire en Allah et Lui attribuer des associés, Allah lui envoya Son Messager ﷺ et ses disciples le dominer, l'en déposséder et le restituer à ceux qui en ont le plus le droit : ceux qui adorent, unifient et obéissent d'Allah. C'est la raison pour laquelle ces biens saisis sont appelés *Fay'*[1] : pour qu'ils reviennent à ceux qui les méritent et qu'ils soit utilisés dans le but pour lequel ils furent créés. À ce propos, il y avait un verset dans le Coran qui fut abrogé et qui disait :

إِنَّمَا أَنْزَلْنَا الْمَالَ لِإِقَامِ الصَّلاةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ

« Nous n'avons envoyé la richesse que pour que la prière soit accomplie et que la zakâh soit payée. »

Par conséquent, les adeptes de l'Unicité (*At-Tawhîd*) et de l'obéissance à Allah méritent plus les richesses que les adeptes de la mécréance et du polythéisme (*Shirk*). C'est la raison pour laquelle Allah envoya Son Messager ﷺ et ses disciples dominer ceux qui mécrurent en Lui et L'ont associés. Ainsi, Allah a saisit leurs biens et en a fait la subsistance de Son Messager ﷺ, car il n'y a pas de biens plus licite que celui-là, comme Il ﷻ l'a dit :

فَكُلُواْ مِمَّا غَنِمْتُمْ حَلاَلاً طَيِّبًا

« Mangez donc de ce qui vous est échu en butin, [comme étant] licite et pur. »[2]

Et cela fait partie des privilèges qu'Allah a spécialement accordé à Muhammad ﷺ et à sa Communauté : Il leur a rendu licite le butin de guerre (*Ghanîmah*). En effet, le butin de guerre (*Ghanîmah*) était interdit aux communautés précédentes : une fois la bataille terminée, les combattants le rassemblaient puis un feu venant du ciel le consumait. Connaissant la faiblesse de cette Communauté (de Muhammad), Allah permit [aux Musulmans] de prendre le butin de guerre.

On dit que ce qui fut accordé spécifiquement à cette Communauté est le butin de guerre (*Ghanîmah*) pris à l'ennemi par le combat, en dehors du *Fay'* qui lui est pris sans combattre et qui était permis aux précédentes communautés. C'est cela (le *Fay'*) qui fut prescrit

1 Terme tiré du verbe *Fâ'a* qui signifie retourner, revenir. [NdT]

2 Sourate ***Ad-Duhâ***, v. 4-5.

comme subsistance du Messager d'Allah ﷺ.

D'autre part, ces biens sont plus licites que les autres sources de revenus pour plusieurs raisons, parmi lesquelles :

1) Ces biens sont pris à ceux qui ne le méritent pas car ils les utilisent pour désobéir et attribuer des associés à Allah. Ainsi, lorsqu'ils en sont dépossédés puis redonner à ceux qui les utilisent pour obéir, unifier et appeler à l'adoration d'Allah, cela constitue les biens les plus aimés d'Allah et la meilleure source de revenus à Ses Yeux.

2) Le Messager d'Allah ﷺ combattait afin que la Parole d'Allah soit la plus haute et que Sa religion triomphe, et non pour acquérir du butin (*Ghanîmah*). Allah lui a donc accordé une subsistance résultant de son adoration et de son djihad sur Son chemin. En effet, le Messager d'Allah ﷺ ne disposait d'aucun temps libre pour rechercher une subsistance pure, puisqu'il passait tout son temps à adorer Allah seul, se consacrant entièrement à Lui. Allah lui a donc octroyé sa subsistance simplement en l'incluant [comme conséquence de son djihad], sans qu'elle ne soit pour lui un objectif ou qu'il lui court après.

Il est rapporté dans un hadith altéré (*Mursal*[1]) que le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Je suis le Messager de la miséricorde et le Messager de l'hécatombe. Allah m'a envoyé avec le djihad et Il ne m'a pas envoyé avec l'agriculture. »*[2]

Al-Baghawî[3] rapporte également un hadith altéré (*Mursal*) dans son *Mu'djam*, dans lequel le Messager d'Allah ﷺ dit : *« Allah m'a envoyé avec la guidée et la religion de vérité, et il n'a pas fait de moi un agriculteur, un commerçant ou un chahuteur*[4] *dans les marchés. Et Il a placé ma subsistance dans ma lance. »*[5]

D'autre part, le Messager d'Allah ﷺ mentionna la lance et non l'épée afin qu'on ne puisse pas dire qu'il vit des biens du butin de guerre (*Ghanîmah*). En effet, il vivait du *Fay'* qu'Allah lui a permis de saisir à Khaybar et Fadak, le *Fay'* étant les biens que ses habitants apeurés laissèrent derrière eux (avant le combat) pour fuir, contrairement au butin qui est pris par le biais du combat à l'épée. La mention de la lance est donc plus proche de la notion de *Fay'* car celle-ci est vue de loin par l'ennemi, ce qui le fait fuir. L'ennemi fuyant

---

1 Un hadith altérée (*Mursal*) est un hadith ou il manque le Compagnon du Prophète ﷺ qui le rapporte, dans sa chaîne de transmission. [NdT]

2 Hadith mentionné par As-Suyûtî dans *Al-Djâmi' As-Saghîr* (t. 1, p. 364), selon un hadith d'Ibn Sa'ad, d'après Mudjâhid, avec une chaîne de transmission altérée (*Mursal*). Son début (*« Je suis le Messager de la miséricorde et le Messager de l'hécatombe... »*) est faible (*Da'îf*) dans ce hadith. Néanmoins, d'autres hadiths confirment que le Messager d'Allah ﷺ est le Messager de la miséricorde et le Messager de l'hécatombe, et qu'il fut envoyé pour le djihad. En revanche, rien n'affirme qu'il fut envoyé pour l'agriculture.

3 Il s'agit d'Abû Al-Qâsim 'Abd Allah Ibn Muhammad Al-Baghawî, mort en 317 H. et dont le livre s'intitule *Mu'djam As-Sahâbah*. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 4, p. 83) et *Al-A'lâm* (t. 4, p. 119).

4 Qui crie dans les marchés pendant les transactions. [NdT]

5 Hadith rapporté à peu près en ces termes par Ad-Daylamî dans *Musnad Al-Firdaws*, et dans *Kanz Al-'Ummâl* (n°32091). Dans ce hadith, le passage relatif à l'agriculture (*« ...un agriculteur... »*), et au commerce (*« ...un commerçant... »*) est faible (*Da'îf*). Néanmoins, le Messager d'Allah ﷺ fut envoyé avec la guidée et la religion de vérité, il n'est pas un chahuteur dans les marchés, et sa subsistance est placé à l'ombre de sa lance.

ainsi l'ombre de la lance, ce qui est pris de lui est donc le *Fay'*. C'est de là que venait la subsistance du Prophète ﷺ, contrairement au butin de guerre (*Ghanîmah*) qui lui est acquis par le combat à l'épée. Et Allah ﷻ est le plus savant.

'Umar Ibn 'Abd Al-'Azîz[1] a dit : « *Allah* ﷻ *envoya Muhammad comme guide et non comme percepteur [d'argent].* »

Le Messager d'Allah ﷺ était donc occupé à obéir à Allah et à appeler à l'Unicité (*At-Tawhîd*), et les biens du *Fay'* et du butin de guerre (*Ghanîmah*) qu'il obtint au cours de cela ne furent que la conséquence de cette obéissance et non le but initial. C'est la raison pour laquelle Allah dénigra celui abandonne le djihad et travaille pour acquérir des biens. En effet, lorsque certains Partisans (*Al-Ansâr*) envisagèrent d'abandonner le djihad pour se consacrer à la reconstitution de leurs richesses et de leurs terres, Allah révéla :

وَلاَ تُلْقُواْ بِأَيْدِيكُمْ إِلَى التَّهْلُكَةِ

« Et ne vous jetez pas par vos propres mains dans la destruction. »[2]

D'autre part, Abû Dâwud et d'autres ont rapporté un hadith dans lequel le Messager d'Allah ﷺ dit : *« Lorsque vous pratiquerez Al-'Înah[3], suivrez[4] les queues des vaches, [serez comblés par l'agriculture] et délaisserez le djihad, Allah vous frappera d'une humiliation qu'Il n'ôtera de vos cous que lorsque vous reviendrez à votre religion[5]. »*[6]

C'est la raison pour laquelle les Compagnons détestaient pénétrer sur les terres agricoles soumises à l'impôt foncier (*Kharâdj*)[7], car celles-ci les détournaient du djihad.

Makhûl[8] a dit : « *Lorsque les Musulmans conquirent le Shâm[9], on leur mentionna le potentiel de*

1 Il s'agit du successeur (*Tâbi'î*) 'Umar Ibn 'Abd Al-'Azîz Ibn Marwân Ibn Al-Hakam Abû Hafs Al-Umawî, le Calife bien-guidé, l'Imam juste. Les gens vécurent en paix durant son règne. Il mit un terme aux dissensions, mit ses capacités dans l'effort d'interprétation (*Idjtihâd*) et l'obéissance à Allah ﷻ, se consacra à suivre les paroles du Messager d'Allah ﷺ, sa Sunnah et celle des Califes bien-guidés. Son califat dura deux ans et cinq mois, pendant lequel il remplit la terre d'équité et de justice, institua des *Sunan* (pratiques du Prophète ﷺ) bénéfiques et élimina les innovations. Il mourut, qu'Allah lui fasse miséricorde, à Deir Semaan en Syrie en 101 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 5-9).

2 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 195.

3 Forme d'usure (*Ribâ*) qui consiste à vendre quelque chose comme une dette à un prix élevé, puis à la racheter à un prix inférieur. [NdT]

4 Dans *Sunan Abû Dâwud* et *Sunan Al-Bayhaqî* : « *saisirez...* ».

5 Dans *Sunan Abû Dâwud* et *Sunan Al-Bayhaqî* : « *Allah vous frappera d'une humiliation qu'Il n'ôtera que lorsque vous retournerez à votre religion.* ».

6 Hadith rapporté par Abû Dâwud dans son *Sunan* (n°3462, Livre des ventes, chapitre : L'interdiction du *'Înah*), Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 2, p. 42 et 84) et Al-Bayhaqî dans son *Sunan* (t. 5, p. 316). Tous le rapportent d'après 'Abd Allah Ibn 'Umar Ibn Al-Khattâb رضي الله عنهما. Le hadith est authentique (*Sahîh*) pour ses voies de transmissions.

7 L'impôt foncier (*Kharâdj*) est un impôt imposé sur les terres agricoles conquises. Il est payé par les populations locales vaincues en échange de l'autorisation de rester chez eux et de cultiver la terre. [NdT]

8 Il s'agit du successeur (*Tâbi'î*) Makhûl Ash-Shâmî, mort en 113 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 66-68).

9 Le Shâm est la région regroupant la Palestine, le Liban, la Syrie, la Jordanie et une partie de la Turquie.

l'agriculture à Houla[1]*. Ils se mirent alors à cultiver les champs. Quand 'Umar Ibn Al-Khaṯṯâb ﵁ apprit cela, il envoya [des gens] brûler leurs récoltes qui avaient poussé et mûri, puis il leur écrit : « Allah a fait que la subsistance de cette Communauté soit sur la pointe et sous les talons de ses lances ; donc si vous vous lancez dans l'agriculture, vous serez comme les gens [des autres peuples]. »* » Rapporté par Asad Ibn Mûsâ[2].

Et il rapporte également[3] d'après une chaîne de transmetteurs venant de lui, que 'Umar a dit : *« Quiconque s'adonne à l'agriculture, suit les queues des vaches, en est satisfait et le reconnaît, je lui imposerai la Djizyah. »*

Et lorsque l'ont dit à certains d'entre-eux : *« Si tu prenais une ferme pour les familles ? »*, il dit : *« Par Allah, nous ne sommes pas venus en tant qu'agriculteurs ! Nous sommes venus pour tuer les agriculteurs et nous nourrir de leur récolte. »*[4]

Par conséquent, la plus parfaite des conditions du Croyant est qu'il soit occupé par l'obéissance à Allah, le djihad sur Son chemin et l'appel à son obéissance, sans chercher à obtenir pour cela les biens de ce bas-monde. Il prend des biens du *Fay'*, ou des revenus du même type, ce qui suffit à ses besoins, comme le Prophète ﷺ prenait du *Fay'* ce qui suffisait à nourrir sa famille pendant un an, puis partageait le reste. Peut-être même que lorsqu'il ﷺ voyait une personne dans le besoin après cela, il divisait la part de sa famille, sans qu'il lui reste quoi que ce soit.

Idem pour celui qui se consacre au savoir, car c'est l'un des deux types de djihad. Ainsi, son dévouement pour la science est comme le djihad sur le chemin d'Allah et l'appel à Allah. Lorsqu'il prend des biens du *Fay'* ou de la dotation (*Waqf*)[5] destinée au savoir, il prend donc ce qui lui suffit pour l'aider dans son djihad, et il n'est pas nécessaire qu'il en prenne plus que cela.

À ce propos, Aḫmad énonça qu'on ne doit pas prendre des biens de la Trésorerie (*Bayt Al-Mâl*) de l'État (comme par exemple les biens issus de l'impôt foncier (*Kharâdj*)) plus que ce qui est suffisant pour [répondre aux besoins], et les biens issus de la dotation (*Waqf*) sont soumis à des règles encore plus strictes.

Par conséquent, quiconque se consacre à l'obéissance à Allah, Allah se chargera de sa subsistance, comme cela fut rapporté dans un hadith *Marfû'*[6] de Zayd Ibn Thâbit[7], dans lequel le Prophète ﷺ dit : *« Celui qui a le bas-monde pour objectif principal, Allah mettra du*

[NdT]

1 Zone située au Nord de la ville de Homs en Syrie, connue pour son agriculture. [NdT]

2 Il s'agit d'Asad Ibn Mûsâ Al-Umawî (on l'appelait aussi Asad As-Sunnah, le lion de la Sunnah), mort en 212 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 57).

3 Et dans une autre version du livre : Al-Bayḏâwî rapporte...

4 Ces propos sont une hyperbole et signifie que nous ne sommes pas venus en tant qu'agriculteurs, mais en tant que combattants (*Mudjâhidîn*).

5 Les dotations (*Waqf*) sont des aumônes dédiées à des objectifs spécifiques qui ne peuvent être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées. [NdT]

6 Hadith *Marfû'* : hadith qu'un Compagnon rapporte directement du Prophète ﷺ. [NdT]

7 Il s'agit de Zayd Ibn Thâbit Ibn Aḏ-Ḏaḫḫâk Al-Anṣârî Al-Khazradjî, l'un des scribes de la Révélation et l'un des plus illustres Compagnons. Il mourut en 45 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 1, p. 237).

désordre dans ses affaires et mettra sa pauvreté devant lui. Et il n'aura de ce bas-monde que ce qu'Allah lui aura prédestiné. Quant à celui dont l'intention est l'au-delà, Allah mettra de l'ordre dans ses affaires, le contentement dans son cœur[1]*, et le bas-monde viendra à lui contraint et soumis. »* Hadith rapporté par l'Imam Ahmad et Ibn Mâdjah[2].

At-Tirmidhî rapporte également un hadith *Marfû'* d'Anas, dans lequel il est dit : *« Allah a dit : « Ô fils d'Âdam, consacre-toi à Mon adoration ; J'emplirai ta poitrine de contentement et J'empêcherai la pauvreté [de te préoccuper]. Mais si tu ne le fais pas, J'emplirai alors tes mains de travail et Je n'empêcherai pas la pauvreté [de te préoccuper]. » »*[3]

Et Ibn Mâdjah rapporte aussi un hadith *Marfû'* d'Ibn Mas'ûd, dans lequel il est dit : *« Celui qui fait que la seule de ses préoccupations soit celle de l'au-delà, Allah se chargera de sa vie présente. Et celui qui se laisse disperser par les affaires du bas-monde, Allah ne se souciera pas de savoir dans quelles vallées il périt. »*[4]

Enfin, dans un récit israélite[5], il est rapporté qu'Allah a dit : *« Ô bas-monde, sert celui qui Me sert et épuise celui qui te sert. »*[6]

1 C'est-à-dire qu'Allah comblera ses besoins et Lui suffira, de sorte qu'il n'ait jamais besoin des gens. [NdT]

2 Hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 5, p. 183), Ibn Mâdjah (n°4105) et Ibn Hibbân dans son *Sahîh* (*Mawârid*) (n°72), d'après Zayd Ibn Thâbit ﷺ. Le hadith est authentique (*Sahîh*). Il est aussi rapporté par At-Tirmidhî (n°2467), d'après Anas Ibn Mâlik ﷺ, et est également authentique (*Sahîh*) en raison de l'authenticité du hadith précédemment évoqué.

3 Hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 2, p. 358), Ibn Mâdjah (n°4107), At-Tirmidhî dans son *Sunan* (Livre de la caractéristique Jour de la résurrection, n°2468), Ibn Hibbân dans son *Sahîh* (*Mawârid*) (n°2477) et Al-Hâkim dans *Al-Mustadrak* (t. 2, p. 443). Tous le rapportent d'après Abû Hurayrah ﷺ. Zayd Ibn Thâbit ﷺ. Le hadith est authentique (*Sahîh*). Il est aussi rapporté par Al-Hâkim (t. 4, p. 326) d'après Ma'qil Ibn Yasâr. Il le jugea authentique (*Sahîh*) et Adh-Dhahabî l'approuva. Comme ils l'ont dit, le hadith est authentique (*Sahîh*).

4 Hadith rapporté par Ibn Mâdjah (n°257 et n°4106), d'après 'Abd Allah Ibn Mas'ûd ﷺ, avec une chaîne de transmission est faible (*Da'îf*). Néanmoins, il y a un témoin dans celui rapporté par Al-Hâkim dans *Al-Mustadrak* (t. 2, p. 443), d'après 'Abd Allah Ibn 'Umar ﷺ, ce qui fait de lui un hadith bon (*Hasan*).

5 Les récits israélites sont des récits provenant des gens du Livre (Juifs et Chrétiens). Ils peuvent généralement être classés en trois types :
- Ceux dont les informations sont conformes au Coran et à la Sunnah. Auquel cas le récit est considéré comme vrai.
- Ceux dont les informations contredisent le Coran et la Sunnah. Auquel cas le récit est considéré comme faux.
- Ceux dont les informations ne sont ni démenties, ni confirmées par le Coran et la Sunnah. Auquel cas le récit n'est considéré ni comme vrai, ni comme faux, et Allah est le plus savant quant à sa véracité. [NdT]

6 Récit mentionné par Al-Qudâ'î dans *Musnad Ash-Shihâb* (t. 2, p. 325-326). C'est un hadith inventé (*Mawdû'*).

« ...L'humiliation et l'avilissement frappent ceux qui vont à l'encontre de mon ordre... »

Cette parole nous indique que, dans ce bas-monde, la puissance (*Al-'Izzah*)[1] et l'élévation (*Ar-Rif'ah*) résultent du respect des ordres du Messager d'Allah ﷺ, conformément à l'ordre d'Allah. Allah ﷻ a dit :

مَّنْ يُطِعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللّهَ

« Quiconque obéit au Messager obéit à Allah. »[2]

Et Il ﷻ a dit :

وَلِلَّهِ الْعِزَّةُ وَلِرَسُولِهِ وَلِلْمُؤْمِنِينَ

« Or c'est à Allah qu'est la puissance ainsi qu'à Son Messager et aux Croyants. »[3]

Et Il ﷻ a également dit :

مَن كَانَ يُرِيدُ الْعِزَّةَ فَلِلَّهِ الْعِزَّةُ جَمِيعًا

« Quiconque veut la puissance (qu'il la cherche auprès d'Allah) car la puissance tout entière est à Allah. »[4]

Par ailleurs, il est dit dans certains hadiths qu'Allah ﷻ a dit : *« Je suis le Puissant (Al-'Azîz), donc celui qui désire la puissance (Al-'Izzah), qu'il obéisse au Puissant (Al-'Azîz, Allah). »*

Allah ﷻ a également dit :

إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ

« Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. »[5]

Ainsi, l'humiliation et l'avilissement surviennent lorsqu'on s'oppose à l'ordre d'Allah et de Son Messager ﷺ.

L'opposition au Messager ﷺ est de deux sortes :

1) L'opposition venant de celui qui ne croit pas à l'obligation d'obéir à ses ordres, comme l'opposition des mécréants et des gens du Livre, qui ne considèrent pas l'obéissance au

1 Ce terme regroupe les notions de puissance, d'honneur et de gloire. [NdT]
2 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 80.
3 Sourate ***Al-Munâfiqûn***, v. 8.
4 Sourate ***Fâṯir***, v. 10.
5 Sourate ***Al-H̲udjurât***, v. 13.

Messager (comme obligatoire). Par conséquent, ils sont humiliés et avilis. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Allah a ordonné [aux Croyants] de combattre les gens du Livre jusqu'à ce qu'ils payent le tribut (*Al-Djizyah*) de leurs mains, humiliés. Par ailleurs, les Juifs sont frappés par l'humiliation et la misère car leur mécréance au Messager est une mécréance d'obstination[1].

2) L'opposition venant de ceux qui ont la conviction qu'ils sont tenus de lui obéir, mais qui enfreignent son ordre. Ceux-là se divisent en deux catégories :

a) Ceux qui enfreignent son ordre par des actes de désobéissance, tout en sachant que ce sont des désobéissances. Ceux-là sont frappés par une part d'humiliation et d'avilissement.

Al-Hasan[2] a dit : « *Qu'ils avancent au son des sabots d'une mule ou du pas souple d'un cheval, l'humiliation du péché demeure sur leurs cous. Allah refuse d'humilier [quiconque] sauf celui qui lui désobéit.* »

Et l'Imam Ahmad[3] invoquait Allah en disant : « *Ô Allah, honore-nous par l'obéissance, et ne nous humilie pas par la désobéissance.* »

Le poète Abû Al-'Atâhiyyah[4] a dit :

ألا إنما التقوى هي العز والكرم ... وحبك للدنيا هو الـذل والسقم

وليس على عبد تقي نقيصـة ... إذا حقق التقوى وإن حاك أو حجم

La piété est vraiment la puissance et l'honneur — *Et ton amour de ce bas-monde l'humiliation et maladie*

Le serviteur qui craint n'a point de défaut — *Si la crainte est réelle, qu'il soit couturier ou fasse des saignées (Hidjâmah)*

Cette catégorie de personne se sont donc opposés au Messager d'Allah ﷺ pour répondre à l'appel de leurs désirs.

b) Ceux qui s'opposent à son ordre en raison des ambiguïtés : ce sont les adeptes des désirs et des innovations. Tous ont une part d'humiliation et d'avilissement

1 Dans le sens ou ils reconnaissaient la prophétie du Messager d'Allah ﷺ mais refusaient de le suivre. [NdT]

2 Il s'agit du successeur (*Tâbi'î*) Al-Hasan Ibn Yasâr Al-Basrî, Abû Sa'îd, Imam des habitants de Bassora, jurisconsulte et prodigueur de conseils. Il eut quelques conflits avec Al-Hadjâdj mais fut préservé de son mal. Lorsque les savants du hadith mentionnent le nom Al-Hasan, ils font référence à lui. Il mourut en 110 H., qu'Allah lui fasse miséricorde. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 48-61).

3 Il s'agit de l'Imam Ahmad Ibn Muhammad Ibn Hanbal Ash-Shaybânî Al-Marwazî Al-Baghdâdî, Abû 'Abd Allah, Imam des adeptes de la Sunnah à son époque et un des grands savants de Bagdad. Il mourut en 241 H., qu'Allah lui fasse miséricorde.

4 Ces vers sont issus de son *Dîwân* (p. 394), éditions *Dâr Sâdir*. Il s'agit d'Ismâ'îl Ibn Al-Qâsim Al-'Anazî, Abû Ishâq (connu aussi sous le nom d'Abû Al-'Atâhiyyah), poète prolifique. Il mourut en 211 H.. […] Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 52-55).

proportionnelle à leur opposition à ses ordres.

Allah ﷻ a dit :

إِنَّ الَّذِينَ اتَّخَذُواْ الْعِجْلَ سَيَنَالُهُمْ غَضَبٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَذِلَّةٌ فِي الْحَياةِ الدُّنْيَا وَكَذَلِكَ نَجْزِي الْمُفْتَرِينَ

« Ceux qui prenaient le veau (comme divinité), bientôt tombera sur eux de la part de leur Seigneur, une colère, et un avilissement dans la vie présente. Ainsi, Nous rétribuons les inventeurs (d'idoles). »[1]

Par ailleurs, les adeptes des désirs et des innovations inventent tous des choses sur Allah, et leurs innovations augmentent proportionnellement à la quantité de leurs inventions à Son sujet. En effet, celui qui interdit ce que Allah a permis, et permet ce qu'Il a interdit, est considéré à Ses Yeux comme ayant fabriqué un mensonge sur Lui. Par conséquent, celui qui dit une chose dont il n'a aucune connaissance à propos d'Allah, a alors inventé un mensonge sur Lui. De même, celui qui attribue à Allah ce qu'il n'est pas permis de Lui attribuer, que ce soit une assimilation (*Tamthîl*)[2], une négation (*Ta'ṯîl*)[3], ou dément Ses décrets, a également inventé un mensonge à propos d'Allah. Allah ﷻ a dit :

فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

« Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. »[4]

Sufyân[5] a dit à propos de ce verset : « *L'épreuve (Al-Fitnah) est qu'Allah scellera leurs cœurs.* »

C'est pourquoi le châtiment de l'innovateur est plus grand que le châtiment de celui qui a commis des désobéissances, car l'innovateur invente des mensonges sur Allah et enfreint l'ordre de Son Messager pour assouvir ses désirs.

Quant au fait de contrevenir à certains ordres du Messager d'Allah ﷺ en raison d'une erreur involontaire, après avoir fait un effort d'interprétation (*Idjtihâd*)[6] pour parvenir à sa

1 Sourate ***Al-A'râf***, v. 152.

2 Le *Tamthîl* ou *Tashbîh* (assimilation, comparaison) consiste à dire que les attributs d'Allah sont semblables à ceux des créatures (comme par exemple que Sa main est semblable à la nôtre, que Son ouïe est semblable à la notre...etc). [NdT]

3 Le *Ta'ṯîl* (négation) consiste à nier les attributs d'Allah que le Coran et la Sunnah ont affirmé. [NdT]

4 Sourate ***An-Nûr***, v. 63.

5 Il s'agit de Sufyân Ibn 'Uyaynah Al-Hilâlî Al-Kûfî, Abû Muhammad. Nous l'avons précédemment évoqué (voir la note p. 12).

6 L'effort d'interprétation (*Idjtihâd*) en islam est le fait de fournir un effort d'analyse et de réflexion à partir des Textes révélés, afin d'extraire l'avis juridique (*Hukm Shar'î*) d'un sujet précis. Il n'est effectué que par celui qui possède une grande connaissance des Textes religieux (Coran et Sunnah), des règles à respecter, des paroles des autres savants sur le sujet, qui est capable de comprendre les Textes et de les utiliser comme preuve à bon escient, qui est au courant du degré d'authenticité des hadiths qu'il utilise comme argument et des sujets à propos desquels il y a consensus des savants, afin qu'il ne contredise pas le

suivie, comme cela se produit fréquemment chez les notables de la Communauté, tels les savants et les pieux, point de péché en cela. Au contraire, si l'auteur de cette erreur s'efforçait (sincèrement) d'atteindre la vérité, il obtiendra une récompense [d'Allah] pour son effort et son erreur sera excusée. Et cela n'empêche pas celui qui connaît l'ordre du Messager contredisant celui du savant, d'expliquer à la Communauté que cela s'oppose au commandement du Messager ﷺ, par *Nasîẖah*[1] envers Allah, Son Messager et l'ensemble des Musulmans. Également, cela n'empêche pas d'avoir de l'estime pour celui qui a contredit l'ordre du Messager par erreur, à supposer que celui-ci jouisse d'un [haut] rang et d'un prestige, et qu'il est aimé des Croyants. En effet, le droit du Messager prime sur son droit, car celui-ci (le Messager) a plus de droit sur les Croyants que les Croyants sur eux-mêmes.

Par conséquent, tous ceux qui ont connaissance des commandements du Messager d'Allah ﷺ ont l'obligation de les clarifier à la Communauté, de les conseiller et de leur ordonner de les suivre, même si ses commandements vont à l'encontre de l'avis des notables de la Communauté. Ceci car les commandements du Messager d'Allah ﷺ sont plus en droit d'être honorés et suivis que l'opinion des notables [de la Communauté] qui les ont contredit par erreur sur certains points.

C'est sur cette base que les Compagnons, et ceux qui les suivirent parmi les savants, réfutaient tous ceux qui contredisaient la Sunnah authentique. Ils étaient parfois même durs dans leurs réfutations, pas par haine envers celui qui avait fauté car celui-ci avait leur amour et leur estime, mais parce que le Messager d'Allah ﷺ était plus cher à leurs yeux, et ses commandements au-dessus des commandements de toute créature. Ainsi, si le commandement du Messager est en contradiction avec le commandement d'autres [personne], le commandement du Messager d'Allah ﷺ est prioritaire et plus en droit d'être suivi.

Et cela n'empêche pas d'estimer celui qui a contrevenu à l'ordre du Messager et qui est pardonné [par Allah en raison de cette erreur]. Au contraire, celui ayant contrevenu à l'ordre du Messager d'Allah ﷺ et ayant été pardonné ne déteste pas que son ordre ne soit pas suivi, si il apparaît que l'ordre du Messager d'Allah ﷺ le contredit. Il est, au contraire, satisfait de la désobéissance à son ordre au profit de celui du Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il apparaît que son ordre contredit le sien, l'instar d'Ash-Shâfi'î qui recommanda que : « *Si un hadith authentique venait contredire son avis, on devrait suivre le hadith et délaisser son avis.* ». Il disait aussi : « *Je n'ai jamais débattu avec quelqu'un en désirant qu'il se trompe, et je n'ai jamais débattu avec quelqu'un en me préoccupant de savoir si la vérité se manifesterait par sa langue ou*

consensus lorsqu'il émettra son décret. Et il ne convient à personne de parler de la religion en se basant sur sa raison seulement, ou de décréter des avis religieux sans science aucune. [NdT]

1 Le terme *Nasîẖah* est généralement traduit par conseil. Néanmoins, sa signification englobe plus de notion que celle définit par le mot conseil. La *Nasîẖah* envers Allah signifie, entre autres, croire correctement à Sa Singularité (Son Unicité), avoir une intention sincère dans Son adoration...etc. La *Nasîẖah* envers Son Messager signifie, entre autres, croire en lui et en son message, obéir à ses ordres et délaisser ce qu'il a interdit, mettre sa Sunnah en pratique...etc. Enfin, la *Nasîẖah* envers l'ensemble des Musulmans signifie, entre autres, les orienter vers ce qui est bien pour eux, aimer pour eux ce qu'on aime pour soi-même, détester pour eux ce qu'on déteste pour soi-même...etc. [NdT]

par la mienne. » Ceci car leurs débats avaient pour but de manifester le commandement d'Allah et de Son Messager, et pas de mettre en avant leur personne ou d'avoir le dessus.

De la même manière, les érudits et les gens versés dans le savoir recommandaient d'accepter la vérité de toute personne l'ayant dite, qu'elle soit jeune ou âgée, et de se soumettre à sa parole.

On dit à Hâtim Al-Asamm[1] : « *Tu n'es pas arabe et tu ne t'exprimes pas avec éloquence, mais tu n'as jamais débattu avec quelqu'un sans l'avoir mis en pièces. Comment triomphes-tu donc de tes adversaires ?* » Il répondit : « *Avec trois choses : je suis content lorsque mon adversaire a raison, je suis triste lorsqu'il a tort et je m'abstiens de lui dire ce qui pourrait le blesser.* » Quand on mentionna cela à l'Imam Ahmad, celui-ci dit : « *Il n'y a pas plus homme d'esprit que lui !* »

Il est également rapporté qu'on dit à l'Imam Ahmad : « *'Abd Al-Wahhâb Al-Warrâq*[2] *désapprouve telle et telle [chose].* » Celui-ci répondit alors : « *Nous ne cesserons d'aller bien tant qu'il y aura parmi nous des gens désapprouvent (les choses blâmables).* »

Toujours à ce sujet, il y a la parole de 'Umar (Ibn Al-Khattâb) à celui qui lui dit : « *Crains Allah, ô commandeur des Croyants !* ». Celui-ci répondit : « *Il n'y a aucun bien en vous si vous ne nous dites pas cette parole, et il n'y a aucun bien en nous si nous ne l'acceptons pas de votre part.* » De même, lorsqu'une femme réfuta ses propos, il revint vers elle et lui dit : « *L'homme s'est trompé et la femme a raison.* »[3]

Les gens se porteront donc bien tant que la vérité sera parmi eux, ainsi que la clarification des ordres du Messager d'Allah ﷺ contredisant ceux qui les ont contredit, même si ces derniers sont excusés et pardonnés pour leur erreur dans leur effort d'interprétation (*Idjtihâd*). En outre, parmi les particularités qu'Allah a accordé à cette Communauté pour préserver la religion avec laquelle Il envoya Son Messager, il y a le fait qu' : « *Elle ne s'accordera pas sur un égarement* »[4], contrairement aux communautés précédentes.

Nous avons donc ici deux points :

1) Celui qui contrevient à l'ordre du Messager d'Allah ﷺ, en raison d'une erreur dans son effort d'interprétation (*Idjtihâd*) pour parvenir à son obéissance et au suivi de ses ordres,

1 Il s'agit de Hâtim Ibn 'Unwân Abû 'Abd Ar-Rahmân, connu sous le nom d'Al-Asamm, ascète réputé pour sa piété et son austérité. Originaire de la ville de Balkh en Afghanistan, il a plusieurs paroles sur l'ascétisme et la sagesse. Il visita Bagdad, rencontra l'Imam Ahmad Ibn Hanbal, et fut témoin de certaines batailles. Il mourut en 237 H., qu'Allah lui fasse miséricorde. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 168-170).

2 Il s'agit de 'Abd Al-Wahhâb Ibn 'Abd Al-Hakam Al-Warrâq Al-Baghdâdî, Abû Al-Hasan, l'Imam, l'exemple, le *Rabbânî* (terme désignant le savant qui inculque les bases de la science religieuse avant d'aborder les questions plus complexes. [NdT]), la preuve (*Al-Hudjah*). Il mourut en 251 H., qu'Allah lui fasse miséricorde. Voir *Siyar A'lâm An-Nubalâ'* (t. 12, p. 323-324).

3 Aucun hadith authentique ne confirme cela au sujet de 'Umar ﵁.

4 Hadith rapporté par At-Tirmidhî dans son *Sunan* (Livre des troubles, chapitre : L'obligation [d'adhérer] au groupe, n°2168) avec Sulaymân Ibn Yûsuf dans sa chaîne de transmission, qui est un rapporteur faible (*Da'îf*). Néanmoins, le hadith possède un témoin dans le hadith d'Ibn 'Abbâs ﵄ rapporté par At-Tirmidhî et Al-Hâkim dans *Al-Mustadrak* (t. 1, p. 116), avec une chaîne de transmission authentique (*Sahîh*), et dans ces termes : *« Allah ne rassemblera pas ma communauté sur un égarement, et la Main d'Allah est sur le groupe. »* Le hadith est donc authentique (*Sahîh*) par ce témoin.

est pardonné et son rang n'est pas diminué pour cela.

2) Le prestige et l'amour dont jouit cette personne n'empêche pas de clarifier que sa parole est en contradiction avec le commandement du Messager d'Allah ﷺ, et de conseiller la Communauté en lui clarifiant le commandement du Messager d'Allah ﷺ. Par ailleurs, si ce même homme estimé et aimé apprend que sa parole contredit le commandement du Messager d'Allah ﷺ, il aimera celui qui le clarifiera à la Communauté, qui les guidera vers l'ordre du Messager et les détournera de sa parole. Ce dernier point est obscur pour beaucoup d'ignorants en raison de leur exagération dans l'imitation[1] [des savants] ; ils pensent que réfuter une personne de haut rang, tel un savant ou un homme pieux, revient à la rabaisser alors que ce n'est pas le cas. Cette négligence est d'ailleurs la raison pour laquelle la religion des gens du Livre fut déformée. En effet, ces derniers suivirent les erreurs de leurs savants et se détournèrent de ce avec quoi leurs Prophètes étaient venus, au point ou leur religion fut transformée et qu'ils prirent leurs prêtres et leurs rabbins comme seigneurs en dehors d'Allah. Ceci car ils leur permirent de faire ce qu'il leur était interdit et leur interdirent de faire ce qu'il leur était permis, et ils (le peuple) leur obéirent : telle était l'adoration qu'ils leurs vouèrent. Chaque fois qu'il y avait à leur tête un grand chef estimé et obéi des rois, tout ce qu'il disait était accepté et les rois obligeaient les gens à suivre sa parole. Et personne parmi eux ne réfutait sa parole, ni ne clarifiait ses contradictions avec la religion.

Cependant, Allah a préservé cette Communauté du fait de s'accorder sur un égarement. Il est donc nécessaire qu'il y ait parmi elle des gens qui clarifient le commandement d'Allah et de Son Messager. Ainsi, si les rois s'efforçaient de rassembler la Communauté autour d'une chose contredisant l'ordre d'Allah et de Son Messager, ils ne pourraient y arriver, comme cela se produisit avec Al-Ma'mûn[2], Al-Mu'tasim[3] et Al-Wâthiq[4], qui s'efforcèrent d'imposer la fausse croyance selon laquelle le Coran est créé, en assassinant, frappant et emprisonnant les gens pour cela. Les savants (de l'époque), effrayés, les approuvèrent tout en dissimulant leur vrai croyance. Cependant, Allah dressa [devant eux] l'Imam des Musulmans de l'époque : Ahmad Ibn Hanbal. Celui-ci réfuta leurs fausses prétentions jusqu'à ce que disparaisse leur doctrine, et la vérité triompha sur l'ensemble des terres d'Islam et de Sunnah. Et l'Imam Ahmad n'était complaisant avec personne lorsqu'il s'agissait d'une chose contredisant l'ordre du Messager d'Allah ﷺ, même dans les petits détails, et même si celui qui le contredisait jouissait d'un grand prestige auprès des gens.

En effet, il s'exprima sur les erreurs commises par certains grands érudits de la science et de la religion. Il ne cessa de le faire au point où, lorsque l'un d'entre-eux mourut, seules quatre personnes prièrent [la prière funèbre] sur lui[5]. Chaque fois qu'il s'exprimait sur

1 Dans la version manuscrite de Riyad : en raison de leur ignorance.

2 Il s'agit de 'Abd Allah Ibn Hârûn Ar-Rashîd, Abû Al-'Abbâs, le septième des califat Abbasside en Irak. Il mourut en 218 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 81-89).

3 Il s'agit du frère d'Al-Ma'mûn, Muhammad Ibn Hârûn Ar-Rashîd, Abû Ishâq Al-Mu'tasim Bi-Llah, mort en 227 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 127-129).

4 Il s'agit d'Hârûn Ibn Muhammad (Al-Mu'tasim Bi-Llah) Ibn Hârûn Ar-Rashîd, Abû Dja'far, mort en 232 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 150-152).

5 L'érudit dont il est question est Al-Hârith Ibn Asad Al-Muhâsibî. L'Imam Ahmad Ibn Hanbal s'exprima

quelqu'un (en raison de son égarement), ce dernier chutait, car ses paroles étaient une éloge de l'ordre d'Allah et de Son Messager, et pas de ses désirs personnels.

À ce sujet, chaque fois que quelqu'un interrogeait Bishr Al-Hâfî[1] sur sa maladie, ce dernier disait : « *Je loue Allah pour vous. J'ai telle ou telle (maladie).* » On rapporta cela à l'Imam Ahmad en lui disant : « *Il commence par louer [Allah] avant de décrire sa maladie.* », ce à quoi il répondit : « *Demandez-lui de qui a-t-il pris cette pratique ?* », c'est-à-dire que si cela n'a pas été relayé par certains Prédécesseurs (*Salaf*), cela ne sera pas accepté de sa part. Bishr répondit à cela en disant : « *J'ai une narration à ce sujet* », puis il mentionna sa chaîne de transmission comprenant certains Prédécesseurs (*Salaf*), et dit : « *Quiconque commence par louer Allah avant de se plaindre, cette plainte ne lui sera pas inscrite comme telle.* » Lorsque l'Imam Ahmad apprit cela, il accepta sa parole.

Par ailleurs, il est authentiquement rapporté que le Prophète ﷺ a dit : *« Celui qui accomplit un acte que nous n'avons pas ordonné, son acte sera rejeté. »*[2] Le commandement d'Allah et de son Messager ﷺ et la réfutation de ceux qui contredisent le commandement d'Allah et de Son Messager ne sont pris que de celui qui possède la connaissance de ce avec quoi le Messager d'Allah ﷺ est venu (le Coran et la Sunnah), ainsi qu'une grande expérience dans ce domaine.

À ce propos, certains imams ont dit : « *On ne prend le savoir que de ceux qui sont connus pour l'avoir recherché.* »

Quant aux ordres du Messager d'Allah ﷺ, ils sont de deux types :

1) Les ordres apparents relatifs aux actes des membres extérieurs, telle la prière, le jeûne, le pèlerinage, le djihad...etc.

2) Les ordres intérieurs accomplis par le cœur, telle la croyance en Allah, le fait de Le connaître, de L'aimer, de Le craindre, de Le magnifier, de Le glorifier, d'être satisfait de Ses décrets et de patienter face à Ses épreuves. Tout cela ne doit être pris que de celui qui connaît le Coran et la Sunnah.

Par conséquent, celui qui ne récite pas le Coran ni n'écrit le hadith, ne doit pas être suivi dans notre science religieuse. Et quiconque s'exprime sur le sujet, tandis qu'il ignore ce avec quoi le Messager ﷺ est venu, fait alors partie de ceux qui fabriquent des mensonges contre Allah, et de ceux qui disent à propos de Allah ce qu'ils ne savent pas. Et si, en plus de ça, il n'accepte pas la vérité de celui qui le réprimande pour sa fausse et prétendu

---

sur certains de ses livres, qu'Allah lui fasse miséricorde. Il mourut en 243 H.. Et qu'aurait dit l'Imam Ahmad s'il avait vu les livres des adeptes (soufis) des déclarations extatiques (*Shatahât*) et des extases (*Tâmât*), venus après lui. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 197-198).

1 Il s'agit de Bishr Ibn Al-Hârith Al-Marwazî, connu sous le nom d'Al-Hâfî, homme de piété et ascète originaire de Merv. Il vécu à Bagdad et y mourut en 227 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 3, p. 122-126).

2 Hadith continu (*Mawsûl*, hadith ayant une chaîne continue de narrateurs) et suspendu (*Mu'allaq*, hadith dont il manque le premier rapporteur dans la chaîne) avec une énonciation certifiée (*Sîghah Al-Djazm*, c'est-à-dire qu'on est sûr que le hadith a été dit par celui qui le raconte) rapporté par Al-Bukhârî (Livre des ventes, chapitre : Sur le compérage) et par Muslim dans son *Sahîh* (n°1718), d'après 'Â'ishah ﵂. Ahmad le rapporte également dans *Al-Musnad* (t. 6, p. 146, p. 180 et p. 256).

connaissance de ce avec quoi le Messager ﷺ est venu, puis le dénigre en disant : « Je suis l'héritier de la condition[1] du Messager ﷺ, et les savants sont les héritiers de sa connaissance. », alors celui-ci regroupe le fait de fabriquer des mensonges à propos d'Allah et de démentir la vérité lorsque celle-ci lui est parvenue.

فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن كَذَبَ عَلَى اللَّهِ وَكَذَّبَ بِالصِّدْقِ إِذْ جَاءَهُ أَلَيْسَ فِي جَهَنَّمَ مَثْوًى لِّلْكَافِرِينَ

« Quel pire injuste donc, que celui qui ment contre Allah et qui traite de mensonge la vérité quand elle lui vient ? N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y a un refuge pour les mécréants ? »[2]

Cette personne orgueilleuse envers la vérité et le fait de s'y soumettre, se soumet ainsi à ses désirs et à son ignorance, égarant les autres alors que lui-même est égaré. Par ailleurs, hérite de la condition du Messager ﷺ celui qui connaît sa condition puis la suit. Quant à celui qui n'a aucune connaissance de sa condition, d'où serait-il son héritier ?

Un tel cas ne s'est jamais manifesté à l'époque des Pieux Prédécesseurs (*As-Salaf As-Sâlih*), auquel cas ils auraient lutté contre lui comme il se doit. Il est apparu à une époque où le savoir était diminué et l'ignorance abondante. Néanmoins, il est impératif qu'Allah élève des individus pour clarifier à la Communauté les égarements d'un tel individu et [pour expliquer] qu'il sera frappé par une part d'humiliation et d'avilissement proportionnelle à son opposition à l'ordre du Messager ﷺ.

Ô Allah, comme c'est étonnant ! Si quelqu'un prétendait [posséder] la connaissance d'un métier parmi les métiers du monde, tandis qu'il n'est pas connu des gens comme exerçant ce métier, et qu'ils ne l'ont jamais vu avec les outils propre à l'exercice de ce métier, ils l'auraient traité de menteur quant à ses prétentions, ne lui auraient pas confié leurs biens et l'auraient empêché d'exercer ce métier auquel il prétend. Que dire alors de celui qui prétend connaître les commandements du Messager ﷺ tandis qu'il n'a jamais été vu en train d'écrire la science du Messager ﷺ, ni en compagnie de ceux qui connaissent ce savoir, ni même en train de l'étudier ? Donc par Allah, comme c'est étonnant ! Comment des gens raisonnés pourraient-ils accepter son prêche et se référer à lui en matière de religion, tandis qu'il la corrompt par son prêche mensonger ?

إن كنت تنوح يا حمام البان　　للبين ، فأين شاهد الأحزان ؟

أجفانك للدموع أم أجفاني　　لا يقبل مدع بلا برهان

Si tu gémis, ô tourterelle
À cause des divergences, ou est donc le témoin des tristesses ?

Ce sont tes yeux remplis de larme ou les miens
On n'accepte aucune parole sans preuve

1 C'est-à-dire de sa manière d'être. [NdT]

2 Sourate ***Az-Zumar***, v. 32.

L'une des pires oppositions à l'ordre du Messager d'Allah ﷺ menant à l'humiliation est l'abandon du djihad que celui-ci accomplissait contre les ennemis d'Allah. Ainsi, quiconque suit le chemin du Messager d'Allah ﷺ concernant le djihad sera honoré, et quiconque abandonne le djihad, alors qu'il est capable de l'accomplir, sera humilié. En effet, le hadith précédemment mentionné dit : *« Lorsque vous pratiquerez Al-'Înah, suivrez les queues des vaches et délaisserez le djihad, Allah vous frappera d'une humiliation qu'Il n'ôtera de vos cous que lorsque vous reviendrez à votre religion. »*[1]

Une fois, alors qu'il vit une charrue, le Prophète ﷺ dit : *« Elle n'entre pas dans les maisons d'un peuple sans que l'humiliation n'y entre [avec]. »*[2]

Par conséquent, quiconque délaisse le djihad que le Prophète ﷺ accomplissait, alors qu'il est capable de l'accomplir, et travaille pour acquérir [les biens de] ce bas-monde par des moyens licites, sera frappé par l'humiliation. Et quant serait-il alors s'il négligeait le djihad pour amasser les biens de ce bas-monde par des moyens illicites ?

1 Voir les références du hadith p. 31.

2 Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (t. 5, p. 4, Livre de l'agriculture, Chapitre : l'avertissement sur les conséquences à travailler avec les outils de l'agriculture), d'après Abû Umâmah Al-Bâhilî ﷺ, en ces termes : *« Ceci n'entre pas dans les maisons d'un peuple sans qu'Allah n'y fasse entrer l'humiliation. »*. Al-Haythamî l'a également mentionné dans son livre *Madjma' Az-Zawâ'id* (t. 4, p. 120), selon At-Tabarânî qui le rapporte aussi d'après Abû Umâmah en ces termes : *« Il n y a pas d'occupants d'une maison sur lesquels le Feddan (ancienne unité de superficie agraire) se lève sans qu'ils ne soient humiliés. »*. L'objectif n'est pas ne dénigrer l'agriculture, car le Messager d'Allah ﷺ y incita, mais de pousser ceux qui labourent et sèment à accomplir leurs devoirs religieux et le djihad.

« ...Et celui qui ressemble à un peuple en fait partie. »

Cette parole nous indique deux choses :

1) L'interdiction de ressembler aux gens du mal, tels les mécréants, les pervers et ceux qui désobéissent [à Allah]. En effet, Allah réprimanda ceux qui leurs ressemblent dans leurs actes odieux en disant :

فَاسْتَمْتَعْتُم بِخَلاَقِكُمْ كَمَا اسْتَمْتَعَ الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ بِخَلاَقِهِمْ وَخُضْتُمْ كَالَّذِي خَاضُواْ

« et vous avez joui de votre lot comme ont joui vos prédécesseurs de leur lot. Et vous avez discuté à tort et à travers comme ce qu'ils avaient discuté. »[1]

Par ailleurs, le Prophète ﷺ a interdit de ressembler aux polythéistes et aux gens du Livre :

Il interdit de prier lors du lever et du coucher du soleil, en expliquant que : *« ...les mécréants se prosternent pour lui à ce moment-là. »*[2] Par conséquent, la prostration à ce moment serait une ressemblance flagrante de leur acte.

Le Prophète ﷺ a également dit : *« Les Juifs et les Chrétiens ne teignent pas [leurs cheveux] ; différenciez-vous d'eux ! »*[3]

Et il a aussi dit dans un autre hadith : *« Changez (c'est-à-dire teignez) les cheveux [et les poils de barbe] blancs et n'imitez pas les Juifs ! »*[4]

Et il a également dit : *« Différenciez-vous des polythéistes : taillez la moustache et laissez pousser la barbe. »*[5]

Et dans un autre hadith : *« Taillez la moustache et laissez pousser la barbe. Différenciez-vous des*

1 Sourate ***At-Tawbah***, v. 69.

2 Cette parole est issue d'un long hadith rapporté par Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 4, p. 111) et Muslim dans son *Sahîh* (Livre de la prière des voyageurs, chapitre : la conversion de 'Amr Ibn 'Abasah, hadith n°832), d'après 'Amr Ibn 'Abasah ﷺ.

3 Hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (Livre des Prophètes, Chapitre : ce qui est mentionné sur les enfants d'Israël (*Banî Isrâ'îl*), n°3275, et Livre des vêtements, Chapitre : la teinture, n°5559), Muslim (Livre des vêtements, Chapitre : le fait de se différencier des Juifs dans la teinture, n°2103), Abû Dâwud (Livre du peignage, Chapitre : la teinture, n°4203), An-Nasâ'î (t. 8, p. 137, Livre de la parure, Chapitre : la teinture), Ibn Mâdjah (Livre des vêtements, Chapitre : la teinture au henné, n°3621) et Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 2, p. 240). Tous le rapportent d'après Abû Hurayrah ﷺ.

4 Hadith rapporté par At-Tirmidhî (Livre des vêtements, Chapitre : ce qui est dit sur la teinture, n°1752), d'après Abû Hurayrah ﷺ. Il est également rapporté par An-Nasâ'î (t. 8, p. 137) et Ahmad dans *Al-Musnad* (t. 1, p. 165), d'après Az-Zubayr Ibn Al-'Awwâm ﷺ. Enfin, An-Nasâ'î le rapporte également d'après 'Abd Allah Ibn 'Umar ﷺ (t. 8, p. 137), et il est authentique (*Sahîh*) selon ses voies de transmission et ses témoins.

5 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (Livre des vêtements, Chapitre : la coupure des ongles, n°5553), Muslim (Livre de la purification, Chapitre : les caractéristique de la nature originel (*Fitrah*), n°259), d'après 'Abd Allah Ibn 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ.

Mazdéens (Madjûs) ! »[1]

Le Prophète ﷺ ordonna également de prier avec les sandales pour se différencier des gens du livre[2].

Il est rapporté qu'il ﷺ dit aussi : *« Celui qui ressemble à d'autres personnes que nous (les Musulmans) n'est pas des nôtres. Ne ressemblez ni aux Juifs ni aux Chrétiens ; Les Juifs saluent par un geste des doigts et les Chrétiens par un geste de la paume. »* Hadith rapporté par At-Tirmidhî[3].

Le Prophète ﷺ a également interdit de leurs ressembler dans les célébrations de leurs fêtes. À ce sujet, 'Abd Allah Ibn 'Umar a dit : « *Quiconque réside sur les terres des polythéistes, participe à leur Nayrûz*[4]*, à leurs célébrations, et leurs ressemble jusqu'à sa mort, sera rassemblé avec eux le jour du jugement.* »

L'Imam Ahmad a dit : « *Je déteste le rasage de l'arrière de la tête (Al-Qafâ)*[5]*, qui est une pratique des Mazdéens (Madjûs) ; Et quiconque ressemble à un peuple en fait partie.* »

Par conséquent, ressembler aux polythéistes, à ceux qui ont encouru la colère d'Allah (les Juifs) et à ceux qui se sont égarés (les Chrétiens) est interdit. Malheureusement, il est inévitable que cela se produise dans Cette communauté, comme le Véridique reconnu comme tel (*As-Sâdiq Al-Masdûq*, le Prophète ﷺ) nous l'a dit : *« Vous suivrez les communautés qui vous ont précédé, empan après empan, coudée après coudée, au point ou s'ils entraient dans le trou d'un lézard, vous y entrerez aussi. »* Les Compagnons demandèrent : « *Ô Messager d'Allah, s'agit-il des Juifs et des Chrétiens ?* » Il répondit alors : *« Et qui donc d'autre ? »*[6]

Ibn 'Uyaynah a dit : « *On disait : « Ceux de nos savants qui sont corrompus ont une similitude avec les Juifs, et ceux de nos fidèles qui sont corrompus ont une similitude avec les Chrétiens.* » »

Ceci car Allah dénigra les savants des Juifs pour avoir mangé des gains illicites, dévoré illicitement des biens, obstrué le chemin d'Allah, assassiné les Prophètes sans en avoir le droit et ceux qui ordonnaient la justice, pour avoir été arrogant à l'égard de la Vérité et l'avoir délaissé délibérément par peur de perdre leurs revenus et leurs rangs, pour leur jalousie, leur dureté de cœur, pour avoir dissimulé la vérité et l'avoir habillé de mensonge. Toutes ces caractéristiques sont présentes chez les savants du mal parmi les innovateurs et

1 Hadith rapporté par Muslim dans son *Sahîh* (Livre de la purification, Chapitre : les caractéristique de la nature originel (*Fitrah*), n°260), d'après Abû Hurayrah ﵁.

2 Hadith rapporté par Abû Dâwud (n°652), Ibn Hibbân dans *Mawârid* (n°357), Al-Hâkim (t. 1, p. 260) qui l'a authentifié, et Adh-Dhahabî l'a approuvé, d'après Shaddâd Ibn Aws ﵁ qui raconte : « *Le Messager d'Allah* ﷺ *a dit : « Différenciez-vous des Juifs ; ils ne prient ni avec leurs sandales, ni avec leurs Khuff (chaussures de cuir). » »* Le hadith est authentique (*Sahîh*).

3 Hadith rapporté par At-Tirmidhî (n°2696) avec une chaîne de transmission faible (*Da'îf*). Néanmoins, un hadith ayant la même signification est rapporté par Djâbir avec un témoin, ce qui le rend bon (*Hasan*).

4 Le terme perse *Nayrûz* désigne la fête du nouvel An perse. [NdT]

5 Terme désignant la zone à l'arrière de la tète, au dessus du cou. [NdT]

6 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (t. 13, p. 255, Livre de l'attachement au Coran et à la Sunnah) et Muslim (n°2669), d'après Sa'îd Al-Khudrî ﵁.

leurs semblables. C'est d'ailleurs en cela que les *Râfidah*[1] ressemblent aux Juifs, dans environ soixante-dix de leurs caractéristiques.

Quant aux Chrétiens, Allah les a dénigré pour leur ignorance et leur égarement, pour avoir exagérer dans leur religion sans en avoir le droit, pour avoir élever les créatures à un rang qu'elles ne méritent pas, jusqu'à prétendre qu'elles ont un caractère divin, pour avoir suivi leurs chefs lorsque ces derniers leur permettaient l'illicite et leur interdisaient le licite. Toutes ces caractéristiques sont présentes chez les adorateurs ignorants de cette Communauté.

Parmi eux il y a ceux qui adorent [Allah] en étant ignorant et dénué de science religieuse, et qui, en plus de ça, dénigrent le savoir et les savants. Parmi eux il y a aussi ceux qui exagèrent au sujet de certains savants en prétendant qu'Allah s'est manifesté à travers eux, et d'autres qui prétendent qu'Allah s'est incarné en eux et qu'ils ne font qu'un avec Lui. De même, il y a ceux qui exagèrent au sujet de ceux qu'ils croient être des érudits, comme les Chrétiens ont exagéré à l'égard de leurs prêtres, convaincus que ces derniers pouvaient faire ce qu'ils voulaient dans leur religion, et que si les prêtres étaient satisfaits d'eux, ils seraient pardonnés peu importe ce qu'ils faisaient. Ils étaient aussi convaincus qu'aucun péché ne leur nuiraient si ils aimaient leurs prêtres.

Par ailleurs, les Shaykh versées dans la connaissance ont interdit la compagnie des mauvaises personnes, et l'abandon [du serviteur] de sa relation avec Allah pour la compagnie des gens de bien. Ainsi, celui qui fréquente les gens de bien uniquement pour les glorifier, exagérer à leur égard plus qu'il n'est permis et lie son cœur à eux, a coupé son lien avec Allah pour eux. Le but de la fréquentation des gens de bien est, au contraire, que ces derniers mènent celui qui les fréquente vers Allah, qu'ils lui apprennent Sa religion et qu'il suive Son chemin.

Le Prophète ﷺ incitait d'ailleurs sa famille et ses Compagnons à s'accrocher à l'obéissance [d'Allah], et disait : *« Sauvez-vous [du châtiment] d'Allah, car je ne peux rien pour vous devant Allah. »*[2]

Et il disait également à sa famille : *« Le Jour de la Résurrection, mes alliés seront ceux qui auront craint [Allah]. Les gens ne viendront pas [à moi] avec leurs actions, mais vous viendrez en portant le bas-monde sur vos cous, et vous crierez : « Ô Muhammad ! » Et je dirai : « J'ai transmis (le message). » »*[3]

Et lorsque Rabî'ah Al-Aslamî ﷺ demanda au Prophète ﷺ d'être en sa compagnie au Paradis, ce dernier lui répondit : *« Aide-moi contre toi même en multipliant les prosternations*

1 Terme provenant du verbe *rafada* qui signifie refuser, et qui désigne les chiites duodécimains. Les chiites furent surnommés ainsi à cause de leur refus de reconnaître les trois premiers Califes. [NdT]

2 Hadith rapporté par Al-Bukhârî (Livre des recommandations, n°2602 et Livre de l'exégèse de la sourate ***Ash-Shu'arâ'***, n°4493) et Muslim (Livre de la foi, n°206), d'après Abû Hurayrah ﷺ dont ceci est la formulation.

3 Al-Muttaqî Al-Hindî le mentionna à peu près en ces termes dans *Kanz Al-'Ummâl* (t. 3, p. 96, n°5659), selon une narration d'Ad-Daylamî, d'après Mu'âdh ﷺ.

(prières). »[1]

Par conséquent, fréquenter les gens de bien sert à corriger ses actes et sa condition, à les suivre dans cela, à passer de l'état d'insouciance à l'état de conscience, de l'inaction à l'action, de la confusion à la connaissance, des paroles et des actes [futiles] à la piété. Cela sert également à connaître les défauts de son âme, son mal et ce qui lui nuit.

Quant à celui qui les fréquente, se vante d'être en leur compagnie et prétend, grâce à cela, à de grandes prétentions, tandis qu'il persiste dans son insouciance, dans sa paresse et dans son inaction, celui-là s'est coupée d'Allah au moyen duquel il pensait être lié à Lui. De même, il est interdit d'exagérer dans les éloges adressées aux érudits, et de les élever au même rang que celui des Prophètes.

À ce propos, 'Umar Ibn Al-Khattâb et d'autres parmi les Compagnons et les Successeurs (*Tâbi'în*) – qu'Allah soient satisfait d'eux – détestaient que les gens leur demandent d'invoquer Allah pour eux, et disaient : « *Sommes-nous des Prophètes ?* » Ceci prouve qu'un tel rang n'est valable que pour les Prophètes – que la paix soit sur eux. Idem en ce qui concerne la recherche de bénédiction (*Tabarrûk*) à travers les *Âthar*[2] des gens ; en effet, les Compagnons – qu'Allah soit satisfait d'eux – le faisaient avec le Prophète ﷺ, mais ne l'ont jamais fait entre eux. De même, les Successeurs (*Tâbi'în*) ne l'ont jamais fait avec les Compagnons, bien que ces derniers avaient un statut éminent.

Ceci prouve que la recherche de bénédiction (*Tabarrûk*) ne se faisait qu'avec le Messager d'Allah ﷺ, comme par exemple rechercher la bénédiction à travers l'eau de ses ablutions, à travers ses excréments, ses cheveux et les restes de ce qu'il mangeait et buvait.

Parfois ces choses peuvent être une épreuve (*Fitnah*) pour celui qui est glorifié comme pour celui qui le glorifie, car il est à craindre que ce dernier tombe dans l'exagération rentrant dans l'innovation, qui peut même devenir une forme de polythéisme. Tout ceci vient de la ressemblance aux gens du Livre et aux polythéistes, à laquelle la Communauté a l'interdiction de s'adonner.

Il est dit dans un hadith rapporté dans *As-Sunan* : *« Parmi (les moyens) d'exalter Allah, il y a le fait de montrer du respect à un Musulman aux cheveux gris, au dirigeant juste, et à celui qui a mémorisé le Coran et qui n'a pas exagéré à son égard et ne s'en est pas détourné. »*[3] L'exagération

---

1 Cette parole est issue d'un hadith rapporté par Muslim dans son *Sahîh* (Livre de la prière, Chapitre : le mérite de la prosternation et sa recommandation, n°489) Abû Dâwud (n°1320) et An-Nasâ'î (t. 2, p. 227), d'après Rabî'ah Ibn Ka'b Al-Aslamî رضي الله عنه.

2 Le terme *Âthar* regroupent les attributs physiques d'une personne, comme ses cheveux, sa salive, son sang...etc, mais aussi ses effets personnels comme ses vêtements, ses armes...etc. Rechercher la bénédiction à travers ces choses est un actes de polythéisme, car aucune créature ni aucune chose ne peut en bénir une autre. Seul Allah en a le pouvoir. Néanmoins, rechercher la bénédiction à travers le corps du Messager d'Allah ﷺ, comme le firent les Compagnons, était une chose permise car Allah a béni le corps des Prophètes. [NdT]

3 Hadith rapporté par Abû Dâwud son *Sunan* (Livre du comportement, Chapitre : considérer les gens selon leur rang, n°4843). Sa chaîne de transmission contient Abû Kinânah qui est inconnu, comme l'a dit Al-Hâfidh dans *At-Taqrîb*. Par ailleurs, il y a un témoin dans le hadith altéré (*Mursal*) rapporté d'après Talhah Ibn 'Ubayd Allah Ibn Karîz. Le hadith est donc bon (*Hasan*), comme l'ont dit Al-Hâfidh Al-'Irâqî et Al-

[dans la religion] est une caractéristique des Chrétiens, tandis que le fait de se détourner [de la religion] est une caractéristique des Juifs. Quant à ce qui est ordonné [par Allah], c'est l'intermédiaire [entre ces deux choses].

Les pieux prédécesseurs[1] (*As-Salaf As-Sâlih*) tels Al-Hasan, Ath-Thawrî et Ahmad, ont interdit [aux gens] de faire leur éloge. Ahmad a d'ailleurs dit à ce propos : « *Qui suis-je pour que vous veniez à moi ? Partez et allez plutôt écrire les hadiths.* » Lorsqu'on l'interrogeait sur une chose, il répondait : « *Allez demander aux savants.* », et quand il était interrogé sur la piété, il répondait : « *Il ne m'est pas permis de parler sur la piété. Si Bishr [Al-Hâfî] était vivant, il aurait parle de ça.* »

Une fois, alors qu'on l'interrogeait sur la sincérité (*Al-Ikhlâs*), il répondit : « *Allez voir les ascètes. Qui sommes-nous pour qu'on vienne jusqu'à nous (pour nous interroger) ?* »

Une autre fois, un homme s'approcha de lui, passa ses main sur ses vêtements puis s'en essuya le visage. L'Imam Ahmad se mit alors en colère, réprima sévèrement ce geste et dit : « *De qui avez-vous pris cela ?* »

2) Ressembler aux gens de bien, de piété, de foi et d'obéissance à Allah : tout ceci est bien et recommandé. C'est dans ce but que la suivi du Prophète ﷺ fut prescrit, que ce soit dans ses paroles, ses actes, ses gestes, ses silences, ses mœurs et son comportement. Cela exige un véritable amour, car l'individu est avec ceux qu'il aime et il est inévitable qu'il partage le fondement [à l'origine] de ses actes, même si celui-ci n'atteint pas le niveau [de celui qu'il aime].

Al-Hasan a dit : « *Ne soit pas aveuglé par ta parole « l'individu sera avec ceux qu'il aime », car celui qui aime vraiment des gens doit suivre leur exemple. Tu ne seras jamais parmi les pieux tant que tu ne suivras pas leurs pas, leur guidée, leurs traditions, leur voie, matin et soir, désirant être l'un d'eux, suivant leur chemin et empruntant leur voie, même si tu as des manquements dans tes actes. Car l'essentiel est que tu sois intègre. N'as-tu pas vu les Juifs, les Chrétiens et ceux qui suivent leurs passions destructrices [dirent] qu'ils aiment leurs Prophètes, alors qu'ils ne sont pas avec eux car ils les ont contredit dans leurs paroles et leurs actes, et suivirent un chemin autre que le leur. Le feu devint alors leur demeure, et nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le Feu.* »

Yûnus Ibn 'Ubayd[2] entonnait ce chant :

فإنك من يعجبك لا تك مثله إذا أنت لم تصنع كما كان يصنع

Si tu ne fais pas comme il fait Tu ne sera pas comme celui qui te plaît,

Il est également rapporté dans un hadith : « *Pleurez ! et si vous ne pleurez pas, forcez-vous.* »[3]

Hâfidh Ibn Hadjar.

1 Terme désignant les trois premières générations de Musulmans. [NdT]

2 Il s'agit de Yûnus Ibn 'Ubayd, le savant de Bassorah de son époque. Sa'îd Ibn 'Âmir Ad-Dub'î dit à son sujet : « *Je n'ai jamais vu meilleur homme que lui.* » Il mourut en 139 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 188-189) et *Al-A'lâm* (t. 8, p. 262).

3 Hadith rapporté par Ibn Mâdjah dans son *Sunan* (Livre de l'ascétisme, chapitre : la tristesse et les pleurs,

Par conséquent, quiconque aime les gens de bien et fait des efforts pour leur ressembler, sera intégré à eux, comme cela est rapporté dans le célèbre hadith : *« Quiconque aura mémorisé quarante hadith sera rassemblé avec les savants au Jour de la Résurrection. »*[1]

Et quiconque aime ceux qui obéissent et évoquent [Allah] conformément à la Sunnah, et se tient en leur compagnie, sera pardonné [par Allah] avec eux, même s'il n'est pas l'un d'entre eux, car *« ce sont des gens tels que quiconque s'assied avec eux ne sera pas malheureux. »*[2]

Quant à celui qui ressemble aux gens de bien sous son aspect extérieur, tandis qu'intérieurement il ne leur ressemble point, celui-ci est loin d'eux. En effet, si le but de leur ressembler est qu'on dise qu'il est des leurs alors que ce n'est pas le cas, cela fait partie des caractéristiques de l'hypocrisie, comme l'ont dit certains prédécesseurs (*Salaf*) : *« Cherchez refuge auprès d'Allah contre l'humilité*[3] *de l'hypocrisie (Khushû' An-Nifâq) : [qui est] qu'on voit l'humilité se manifester sur le corps tandis que le cœur en est dénué. »*

Les prédécesseurs (*Salaf*) rivalisaient d'efforts dans l'accomplissement des actes de bien, et se considéraient malgré tout comme faisant preuve de manquements, de négligences, et comme pécheurs. Et nous, avec nos (nombreux) méfaits, nous nous comptons parmi les vertueux.

À ce propos, lorsque les pieux étaient évoqués, Mâlik Ibn Dînâr[4] disait : *« Malheur et fi de moi ! »*

Ayyûb[5] a dit : *« Lorsque les pieux sont évoqués, je suis loin de leur niveau. »*

Yûnus Ibn 'Ubayd[6] a dit : *« J'ai dénombré une centaine de qualités de bien et je n'en possède pas une seule. »*

---

n°4196), d'après Sa'ad Ibn Abû Waqqâs ﷺ, avec une chaîne de transmission faible (*Da'îf*). Al-Hâkim l'a également mentionné dans *Al-Mustadrak* (t. 4, p. 578) comme étant une parole de 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'Âs ﷺ.

1 Bien qu'il soit célèbre, ce hadith n'est pas authentique. Ad-Dârqatanî a dit à son sujet : *« Toutes ses voies de transmission sont faible (Da'îf), et il n'est pas sûr. »* De même, Al-Hâfidh Ibn Hadjar Al-'Asqalânî a dit : *« J ai rassemble ses voie des transmissions dans une note et il ne possede aucune voie de transmission preservee dune faiblesse. »* Et An-Nawawî a dit dans l'introduction de son *Arba'în* : *« Les Hâfidh sont unanimes sur le fait que le hadith est faible (Da'îf), bien qu'il est plusieurs voie de transmission. »* Voir *Kashf Al-Khafâ'* (t. 2, p. 322), *Al-Fawâ'id Al-Madjmû'ah* (n°919) et *Ad-Durar Al-Muntathirah* (p. 122).

2 Cette phrase est issue d'un long hadith rapporté par Al-Bukhârî dans son *Sahîh* (t. 11, p. 179, Livre des invocations, chapitre : le mérite de l'évocation d'Allah ﷻ), Muslim (Livre de l'évocation, chapitre : le mérite des assemblées ou l'on évoque Allah, n°2689) et At-Tirmidhî (Livre des invocations, n°3595). Tous le rapportent d'après Abû Hurayrah ﷺ.

3 L'humilité (*Khushû'*) est la servitude induite par la grandeur d'Allah, engendrant la soumission à Ses ordres. [NdT]

4 Il s'agit du Successeur (*Tâbi'î*) Mâlik Ibn Dînâr Al-Basrî, Abû Yahyâ, connu pour sa piété. Il vivait du fruit de son travail. Il mourut à Bassorah en 127 H. (on dit aussi qu'il mourut une année différente de celle-ci). Voir *Siyar A'lâm An-nubalâ'* (t. 5, p. 362-364) et *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 118) et *Al-A'lâm* (t. 5, p. 260-261).

5 Il s'agit du Successeur (*Tâbi'î*), l'ascète, Ayyûb Ibn Abû Tamîmah Kîsân As-Sakhtayânî Al-Basrî, Abû Bakr, mort en 131 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 135).

6 Il s'agit de Yûnus Ibn 'Ubayd Ibn Dînâr Al-'Abdî, ami d'Al-Hasan Al-Basrî et combattant. Il mourut en 139 H.. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 188).

De même, Mu<u>h</u>ammad Ibn Wâsi'[1] disait : « *Si les péchés avaient une odeur, personne ne pourrait s'asseoir avec moi.* »

Ô toi celui qui, s'il ressemble aux pieux, demeure éloigné d'eux, et s'il ressemble aux pécheurs, ne fait qu'un avec eux. Ô toi celui qui entend ce qui attendri la dureté[2], tandis que ses yeux sont secs et que son cœur est plus dur que les pierres ! Ô toi celui dont le cœur est de glace face à la piété, comment la forge sur du fer froid peut-il être profitable ?

يا نفس أنى تؤفكينَ ؟ حتى متى لا ترعوينَ ؟

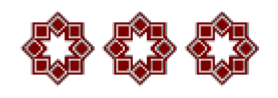
حتى متى ، لا تعقلينا وتسمعينا وتبصرينا ؟

يا نفس إن لم تصلحي فتشبهي بالصالحينا

Ô âme pourquoi est-ce que tu dévies ? Quand cesseras-tu ?
Jusqu'à quand tu ne raisonneras pas Ni n'écouteras ni ne verras ?
Ô âme, si tu ne te rectifies pas Alors imite au moins les pieux.

Louange à Allah Seul. Que les éloges d'Allah soient sur notre Maître Mu<u>h</u>ammad, sur sa famille et ses Compagnons, ainsi que nombres de salutations jusqu'au Jour du Jugement.[3]

Ce travail fut achevé le mercredi 9 septembre 1299 H.. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur Mu<u>h</u>ammad et sur sa famille.



1 Il s'agit de Mu<u>h</u>ammad Ibn Wâsi' Ibn Djâbir Al-Azdî, jurisconsulte (*Faqîh*) pieux et maître des récitateurs [du Coran]. Il faisait partie des ascètes de Bassorah. Il mourut en 123 H., qu'Allah lui fasse miséricorde. Voir *Shadharât Adh-Dhahab* (t. 2, p. 97).

2 Dans la version manuscrite de Riyad : ...qui entend ce qui grâce à quoi la dureté s'attendrit.

3 Dans la version manuscrite de Riyad : Louange à Allah, Seigneur des mondes. Que les éloges d'Allah soient sur le Maître des Messagers, l'Imam des pieux, le sceau des Prophètes, Mu<u>h</u>ammad, sur sa famille, ses Compagnons ainsi que ceux qui les ont suivi de la meilleure façon jusqu'au jour du Jugement, autant de fois que le nombres d'éloges qui lui sont adressées par ceux qui prient sur lui, et autant de fois que les insouciants négligent de lui adresser éloges et salutations. Louange à Allah, du début à la fin, ouvertement et intérieurement.

Table des matières

